



## RESUME DE LA SIXIEME CONFERENCE DES PARTIES DE LA CONVENTION POUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION: 25 AOUT - 6 SEPTEMBRE 2003

La sixième Conférence des Parties (CdP-6) de la Convention des Nations Unies pour la Lutte contre la Désertification et pour l'Atténuation des Effets de la Sécheresse, dans les Pays Touchés Gravement par la Sécheresse et/ou la Désertification, en particulier, en Afrique (CCD), a eu lieu au 'Palacio de Convenciones' de La Havane, à Cuba, du 25 août au 6 septembre 2003. La CdP a rassemblé 12 chefs d'Etat et de gouvernement, près de 170 Parties, cinq Etats observateurs et 33 agences onusiennes et organisations intergouvernementales, ainsi que 147 organisations non gouvernementales (ONG).

Durant cette CdP, les Parties se sont réunies dans des consultations officieuses et des sessions plénières de la Grande Commission (GC), dans le Comité de Science et Technologie (CST) et dans le Comité chargé de l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention (CRIC), en vue d'élaborer les projets de décisions à soumettre à la CdP, pour approbation. La CdP a englobé également deux sessions ouvertes de dialogue entre les ONG et les gouvernements, et un Segment Spécial de Haut Niveau, qui a adopté une "Déclaration de La Havane, des Chefs d'Etat."

Des progrès ont été enregistrés sur nombre de sujets, notamment: la désignation du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) comme mécanisme de financement de la CCD; les activités de promotion et de renforcement des liens avec les conventions et les organisations, institutions et agences internationales, pertinentes; l'amélioration de l'efficacité du CST; et, le suivi des résultats du Sommet Mondial pour le Développement Durable (SMDD). La CdP a adopté 31 décisions, dont huit, élaborées par le CST et six, par le CRIC.

La CdP-6 est venue marquer le passage de la CCD de la phase de conscientisation à celle de la mise en œuvre. Parmi les thèmes qui témoignent de cette transition, la désignation du FEM comme mécanisme de financement de la CCD et la détermination des critères de l'évaluation du CRIC, à la CdP-7. Deux facteurs sont venus donner un élan supplémentaire à la dynamique de la progression: la présence du Président cubain, Fidel Castro, connu pour sa capacité de faire "beaucoup avec peu," et la commémoration du premier anniversaire du SMDD, qui a qualifié la lutte contre la désertification, d'outil au service de l'éradication de la pauvreté.

### BREF HISTORIQUE DE LA CCD

La CCD est une pièce maîtresse des efforts de la communauté internationale dans le domaine de la lutte contre la désertification et la dégradation des sols. La CCD a été adoptée le 17 juin 1994 et ouverte à la signature en octobre 1994. Elle est entrée en vigueur le 26 décembre 1996. La CCD compte actuellement 190 Parties. Les Parties les plus récentes de la CCD sont la Fédération de Russie (29 mai 2003) et la Lituanie (25 juillet 2003).

**OBJECTIFS ET CHAMP D'EXERCICE DE LA CONVENTION:** La CCD reconnaît les aspects physiques, biologiques et socioéconomiques de la désertification, l'importance de la réorientation du transfert des technologies de manière à le rendre plus en phase avec la demande, et de l'implication des communautés locales dans la lutte contre la désertification et de la dégradation des sols. Au cœur de la CCD il y a l'élaboration de

programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux (respectivement, PAN, SASR et PAR) par les gouvernements, en coopération avec les bailleurs de fonds, les communautés locales et les ONG.

**NEGOCIATION DE LA CONVENTION:** En 1992, comme requis par la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, l'Assemblée Générale de l'ONU a adopté la Résolution 47/188 appelant à l'établissement d'un comité de négociation intergouvernemental pour l'élaboration d'une convention sur la lutte contre la désertification dans les pays connaissant de graves sécheresses et/ou désertification, en particulier en Afrique (CNID). Le CNID s'est réuni à cinq reprises, entre mai 1993 et juin 1994, et à rédiger la CCD et quatre annexes régionales pour l'Afrique, l'Asie, l'Amérique Latine et Caraïbes, et la Méditerranée du Nord. Une cinquième annexe pour l'Europe Centrale et de l'Est, a été élaborée et adoptée au cours de la CdP-4, en décembre 2000.

En attendant l'entrée en vigueur de la CCD, le CNID s'est réuni à six reprises, entre janvier 1995 et août 1997, pour entendre les rapports sur l'état d'avancement de l'action urgente, lancée en faveur de l'Afrique et des mesures intérimaires prises en faveur des autres régions, et pour procéder aux préparatifs de la CdP-1. Les préparatifs ont englobé la discussion du programme et du budget du Secrétariat, des fonctions et des arrangements administratifs ayant trait au mécanisme de financement de la CCD, du MM, et de l'établissement du CST.

**La CdP-1:** La Première Conférence des Parties (CdP-1) de la CCD se réunit à Rome, en Italie, du 29 septembre au 10 octobre 1997. Le CST devait tenir simultanément sa première session les 2 et 3 octobre. Les ordres du jour de la CdP-1 et du CST-1 portèrent principalement sur les questions d'organisation. Les délégués choisirent Bonn, Allemagne, comme résidence du Secrétariat Permanent, et le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) comme l'organisation devant administrer le Mécanisme Mondial (MM). Sur recommandation du CST, la CdP établit un groupe spécial pour la supervision de la continuation du processus d'évaluation des repères et indicateurs et décida de charger le CST-2 d'examiner les liens entre les connaissances traditionnelles et la technologie moderne. Une réunion Plénière fut consacrée au dialogue entre les ONG et les délégués. Ces derniers

### DANS CE NUMERO

Bref Historique de la CDD .....	1
Compte Rendu de la CdP-6 .....	2
La Plénière .....	3
Le Segment Spécial de Haut Niveau .....	4
Les Sessions de Dialogue Ouvert .....	6
La Grande Commission .....	7
Le Comité de Science et de Technologie .....	8
Le Comité Chargé de l'Evaluation de la Mise en Œuvre .....	11
La Cinquième Table Ronde des Parlementaires .....	12
Brève Analyse de la CdP-6 .....	12
A Suivre d'ici la CdP-7 .....	14



devaient par la suite adopter une proposition appelant à consacrer des réunions Plénières, au cours des CdP à venir, au dialogue avec les ONG.

**La CdP-2:** La Seconde Conférence des Parties (CdP-2) se réunit à Dakar, au Sénégal, du 30 novembre au 11 décembre 1998. Le CST se réunit en parallèle à la CdP du 1<sup>er</sup> au 4 décembre. Les délégués y approuvèrent les dispositions relatives aux liens institutionnels entre la Convention et le Secrétariat de l'ONU et à l'Accord concernant le Siège, conclu avec le gouvernement allemand. Le Secrétariat s'installa en Allemagne début 1999. La CdP approuva également les ajustements apportés à son budget et adopta les règles de procédure en suspens concernant les membres du Bureau, mais garda entre crochets le libellé concernant le vote majoritaire en l'absence de consensus. Les pays d'Europe Centrale et de l'Est furent invités à soumettre à la CdP-3 un projet d'annexe de mise en œuvre régionale. Le CST établit un groupe spécial pour le suivi de ses débats sur les liens entre les connaissances traditionnelles et modernes. Les délégués abordèrent les décisions concernant la stratégie à moyen terme du Secrétariat, l'adoption du Mémoire d'Entente (MÉ) conclu entre la CdP et le FIDA concernant le Mécanisme Mondial, et la proposition du G-77/Chine appelant à l'établissement d'un Comité sur l'Évaluation de la Mise en Œuvre de la Convention (CRIC).

**La CdP-3:** Les Parties se réunirent pour la CdP-3 à Recife, Brésil, du 15 au 26 novembre 1999. Le CST se tint du 16 au 19 novembre 1999. La CdP approuva le MÉ longuement négocié concernant le MM. Elle décida d'établir un groupe de travail spécial pour l'évaluation et l'analyse approfondie des rapports sur les programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux, en vue de dégager des conclusions et de proposer des recommandations concrètes sur les futures étapes dans la mise en œuvre de la CCD. Les délégués s'accordèrent également sur la poursuite des consultations autour du projet de texte de l'annexe de mise en œuvre régionale additionnelle, pour l'Europe Centrale et de l'Est, en vue de son adoption à la CdP-4. La CdP désigna enfin un groupe de discussion, spécial, sur le savoir traditionnel et un autre sur les systèmes de prévention précoce.

**La CdP-4:** Les Parties se réunirent du 11 au 22 décembre 2000, à Bonn, en Allemagne. Parmi les accomplissements les plus importants de cette CdP, l'adoption de la cinquième annexe régionale consacrée à l'Europe Centrale et de l'Est, le démarrage des travaux du groupe de travail spécial chargé de l'évaluation de la mise en application de la CCD, l'initiation de l'examen des modalités devant encadrer l'établissement de la commission chargée de la revue de la mise en application de la Convention (CRIC), la soumission des propositions concernant l'amélioration du travail de la CST, et l'adoption de la décision concernant l'initiative du Conseil du Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM) concernant l'exploration des meilleures options offertes au FEM pour le soutien de la mise en œuvre de la CCD.

**La CdP-5:** La CdP-5 s'est réunie du 1<sup>er</sup> au 13 octobre 2001, à Genève, en Suisse, et le CST s'est réuni en parallèle du 2 au 5 octobre. La CdP s'est focalisée sur l'établissement des modalités devant encadrer les travaux devant être accomplis durant l'intervalle des deux années qui nous sépare de la CdP-6. Des progrès ont été enregistrés dans un certain nombre de domaines, notamment: l'établissement du CRIC, la détermination des modalités de l'amélioration de l'utilité et de l'efficacité du CST, et l'amélioration de la plate-forme financière de la CCD, suite au soutien vigoureux accordé à la proposition du FEM, de désigner la dégradation des terres parmi les pôles de focalisation de son financement.

**LA CRIC-1:** La première réunion du CRIC s'est tenue au siège de la FAO, à Rome, en Italie, du 11 au 22 novembre 2002. Le CRIC a été établi conformément à la décision 1/COP.5, pour procéder à la revue régulière de la mise en œuvre de la CCD, tirer les conclusions et proposer des recommandations concrètes à la CdP, concernant les étapes suivantes de la mise en œuvre. La CRIC-1 a procédé à l'examen des présentations des cinq régions de la CCD, traitant de sept domaines thématiques assujettis à l'évaluation:

- les processus participatifs impliquant la société civile, les ONG et les organisations communautaires de base (OCB);
- les cadres ou les arrangements législatifs et institutionnels; les liens et les synergies avec les autres conventions environnementales et, le cas échéant, avec les stratégies nationales de développement;
- les mesures de mise en valeur des terres dégradées, la surveillance de la sécheresse et l'évaluation de la sécheresse et de la désertification;
- les systèmes d'alerte précoce pour l'atténuation des effets de la

sécheresse; l'accès des pays touchés Parties, en particulier, les pays en développement touchés, Parties, aux technologies appropriées, aux connaissances et au savoir-faire; et

- la mobilisation des ressources et la coordination, tant au niveau national qu'à celui international, y compris la conclusion d'accords de partenariat.

La réunion a procédé également à l'examen des données concernant les mécanismes de financement pouvant apporter leur soutien à la CCD, des avis fournis par le CST et le MM, et du rapport du Secrétariat concernant les mesures visant à renforcer les liens avec d'autres conventions et organisations pertinentes.

La CRIC-1 a adopté enfin des recommandations concernant le programme de travail de la CRIC-2, énonçant que les sessions du CRIC, tenues durant les sessions ordinaires de la CdP procéderont: à l'examen du rapport exhaustif de la session intersessions; à l'évaluation des politiques, modalités opérationnelles et autres activités du MM; à la revue des rapports élaborés par le Secrétariat concernant l'exécution de ses fonctions; et à l'examen des rapports concernant la collaboration avec le FEM.

## COMPTE RENDU DE LA CDP-6

La sixième Conférence des Parties de la CCD (CdP-6) s'est ouverte lundi 25 août, par une cérémonie de bienvenue, suivie par une plénière d'ouverture. Ricardo Alarcon de Quesada, Président de l'assemblée nationale cubaine, a souhaité la bienvenue aux participants et a exprimé son espoir de voir les résultats de la CdP-6 ne pas consister uniquement en déclarations de bonnes intentions, mais comporter également des engagements concrets. Il a noté qu'en dépit de leur "dette très évidente à l'égard de l'environnement," il y a peu d'engagements de la part des pays industrialisés, à se mettre en conformité avec les responsabilités qui sont les leurs dans le cadre du Principe 7 de la Déclaration de Rio, concernant les responsabilités communes mais différenciées.

Le Secrétaire Exécutif de la CCD, Hama Arba Diallo, a mis en relief le Sommet Mondial pour le Développement Durable (SMDD) et les divers processus qui ont "convergé" pour fournir aux Parties les "éléments nécessaires à l'édification d'un processus de mise en œuvre crédible." Il a souligné l'importance du fait que le FEM soit devenu le mécanisme de financement de la CCD.

Le Président de la CdP-5, Charles Bassett (Canada), a ouvert officiellement les travaux de la CdP-6 et a requis l'observation d'une minute de silence en hommage à Sergio Vieira de Mello, Représentant Spécial de l'ONU en Irak, et aux autres membres du personnel des Nations Unies qui ont perdu leur vie dans l'attaque contre les bureaux des Nations Unies en Irak, le 19 août 2003. Il a parlé de la nécessité de passer d'une politique de plaidoyers et d'édification des institutions, à la mise en œuvre, et a noté que la volonté politique doit aboutir à l'intégration des questions ayant trait à la désertification dans la planification plus large du développement, de manière à ce que les ressources nationales et internationales puissent leur être accessibles et leur utilisation plus efficace.

Les délégués ont élu, par acclamation, Rosa Elena Simeón Negrín, ministre cubaine de la Science, de la Technologie et de l'Environnement, Présidente de la CdP-6. La Présidente Simeón Negrín a exprimé son espoir de voir CdP-6 réaliser de réels progrès vers la création d'un monde meilleur, et a souligné que les modes de consommation non durables actuels, répandus en particulier dans le monde industrialisé, doivent être inversés.

Le Secrétaire Exécutif, Diallo, a noté que la CdP-6 vient fournir un cadre pour l'évaluation des avancées enregistrées dans la mise en œuvre de la CCD, et a fait part de son espoir de voir les Parties prendre des mesures appropriées permettant de traduire en action, l'engagement politique pris en faveur de la lutte contre la désertification et de l'atténuation des effets des sécheresses.

Les Parties ont adopté l'ordre du jour (ICCD/COP(6)/1), moyennant un amendement oral, introduit par le Groupe des pays d'Amérique Latine et des Caraïbes (GRULAC), requérant l'insertion, des Unités Régionales de Coordination (URC), comme point séparé.

Les groupes régionaux ont nommé, et la plénière a élu par acclamation, neuf Vice-présidents, un Rapporteur et le Président du CST, pour servir avec le Président, de membres du Bureau. Les délégués ci-après ont été élus: au nom du groupe africain, Mohammed Arrouchi (Maroc) et Bongani Masuku (Swaziland); pour le groupe asiatique, Yi Xianliang (Chine) et Saad Al Numeiry (Emirats arabes unis); pour le groupe des pays de l'Europe Centrale et de l'Est, Vladimir Savchenko (Biélorussie) et Dóra Kulauzov (Hongrie); et, pour le groupe des pays d'Amérique Latine et des





Caraïbes, Ana María Hernandez Salgar (Colombie). Anna Marie Skjold (Norvège) a été élue, Vice-présidente-Rapporteur, au nom du groupe des pays d'Europe de l'Ouest et Autres États (GEOAE). Ricardo Valentini (Italie), nommé par le GEOAE, a été élu, Président du CST.

La Présidente Simeón Negrín a requis, et les Parties ont approuvé, l'établissement d'une Grande Commission (GC) pour le traitement des questions en suspens et la recommandation de décisions, pour adoption par la CdP. Les Parties ont élu Ositadinma Anaedu (Nigeria), Président de la GC et membre d'office, du Bureau.

La Présidente Simeón Negrín a indiqué que le Président actuel du CRIC, Rogatien Biaou (Bénin), retenu par ses fonctions ministérielles, ne prendra pas part à la CdP-6, et que Mohamed Mahmoud Ould El Ghaouth (Mauritanie) a été choisi, pour ce poste.

Les Parties ont également approuvé les organisations intergouvernementales et non gouvernementales proposées, pour accréditation, à la CdP, comme listées dans les Annexes I et II du document ICCD/COP(6)/9/Add.1.

## LA PLENIERE

**LES DECLARATIONS D'OUVERTURE:** Le Maroc, au nom du G-77/Chine, a souligné l'importance des URC pour la mise en œuvre de la CCD, et de l'offre du FEM, de devenir l'un des mécanismes de financement de la CCD. Le porte-parole a renouvelé le soutien apporté par les partenaires du MM.

L'Italie, au nom de l'Union Européenne, a affirmé que la CCD est un important outil aidant la concrétisation des Objectifs de Développement du Millénaire (ODM). Notant que le budget du Secrétariat de la CCD ne saurait être exempté de la "réalité financière à laquelle le monde se trouve confronté," le délégué a parlé de la nécessité: de plus de transparence, d'une justification de toutes les dépenses, et davantage d'informations sur les sources de revenu et sur les comptes du Secrétariat.

L'Arménie, au nom du Groupe des pays d'Europe centrale et de l'Est, a souligné l'importance de la mise en œuvre de la CCD, à travers la coopération régionale et sous-régionale. Le délégué a affirmé qu'aucun pas n'est immunisé contre le processus naturel de la désertification et a appelé la CdP-6 à apporter une contribution plus importante à la cause commune de la lutte contre la désertification.

La Syrie, au nom du Groupe asiatique, a qualifié la désignation du FEM comme mécanisme de financement de la CCD, de tournant important pour la mise en œuvre de la CCD. Swaziland, au nom du groupe africain, a déclaré que la revue des politiques et des activités du MM doit aboutir à une institution renouvelée, orientée vers la concrétisation. Le Chili, au nom du Groupe des pays d'Amérique Latine et des Caraïbes (GRULAC), a souligné l'importance de la lutte contre la dégradation des terres dans les petits Etats insulaires en développement (PEID) et a exprimé l'espoir de voir le FEM devenir un mécanisme efficace pour le soutien de la mise en œuvre de la CCD.

L'UNESCO a parlé de son travail visant à promouvoir les programmes de renforcement des capacités et d'éducation environnementale. La FAO a qualifié la lutte contre la dégradation des terres de condition préalable à l'amélioration de la sécurité alimentaire. Le PNUD a qualifié la CCD d'outil important pour la concrétisation des ODM ayant trait à l'allègement de la pauvreté, à l'éradication de la faim, et à la réalisation du développement durable. Le Programme Alimentaire Mondial a souligné l'importance de l'amélioration de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance des personnes vivant dans les zones dégradées. Le représentant de la communauté des ONG a suggéré que les dépenses militaires des Parties soient réorientées vers un fonds des Nations Unies, et qu'une taxe sur les transactions financières internationales, soit établie.

**ELECTION DU PRESIDENT DU CRIC:** Mercredi 3 septembre, au cours de la Plénière de la CdP, la Présidente Simeón Negrín a annoncé que Mohammed Mahmoud Ould El Ghaouth (Mauritanie) a été nommé pour le poste de nouveau Président du CRIC, par le Groupe africain. Le Canada, au nom du GEOAE, a nommé Annemarie Watt (Australie). Notant la présentation de deux candidats et l'absence de consensus, la Présidente Simeón Negrín a suspendu la Plénière pour permettre la tenue d'une consultation entre les groupes régionaux.

Vendredi 5 septembre, la Présidente Simeón Negrín a annoncé qu'un accord a été atteint. Elle a indiqué que la nomination du Groupe africain a été acceptée et que la CdP-6 entamera une rotation entre les groupes régionaux. L'UE a requis la suspension de la Plénière en attendant la conclusion des consultations officieuses en

cours sur la question du programme et budget. La Présidente Simeón Negrín a expliqué que la réalisation du consensus a été un long processus, et la CdP a adopté la nomination. L'UE a ensuite requis la tenue, à la CdP-7, d'un débat sur la question du Règlement intérieur du CRIC, au sujet du principe de rotation entre les groupes régionaux, devant être observé pour l'élection du Président, et que ce point soit mentionné dans le procès-verbal de la réunion. Le représentant a également demandé au Président de faciliter la tenue de consultations entre les groupes régionaux "bien en amont" de la CdP-7. Le Nigeria et la Syrie ont souligné leur appui au Président du CRIC, El Ghaouth.

**La Décision finale:** Dans la décision finale (ICCD/COP(6)/L.26), la CdP décide que la CRIC-3 se tiendra à Bonn, en Allemagne, au cours de l'automne 2004, et requiert du Bureau, la tenue de consultations pour en fixer les dates précises.

**LES ARRANGEMENTS CONCERNANT LA CRIC-3:** Vendredi 5 septembre, les Parties ont examiné le projet de décision concernant les dates et lieu de la troisième session du CRIC. L'UE a proposé de modifier le libellé de manière à stipuler que la session "ne doit pas durer plus de cinq jours ouvrables." Appuyé par les Etats-Unis et la Suisse, le représentant a présenté les contraintes budgétaires et le fait que la session ne serait axée que sur l'un des cinq groupes régionaux, comme raisons justifiant la tenue d'une session plus courte que proposé dans le projet de décision. La Tunisie a fait remarquer que les dates fixées dans le projet de décision tombent au mois de Ramadan, et a souhaité les voir modifiées. Le Secrétaire Exécutif Diallo a suggéré que la décision soit laissée au Bureau, et plusieurs Parties ont apporté leur appui à cette proposition. La CdP a adopté la décision, tel qu'amendée.

**LE GROUPE D'EXPERTS SPECIAL: La mise en œuvre, l'arbitrage et les procédures de conciliation:** Mercredi 3 et jeudi 4 septembre, le Groupe d'Experts Spécial (GES) a tenu des consultations officieuses, modérées par Javad Amin-Mansour (Iran), pour débattre des questions de mise en œuvre, d'arbitrage et de procédures de conciliation, projet de décision compris. La décision finale concernant ce sujet a été adoptée par la CdP, le vendredi 5 septembre.

Au cours des discussions officieuses, quelques pays en développement et pays industrialisés ont indiqué que l'Article 27, concernant la mise en œuvre, ne comprenait pas de mécanisme de mise en conformité aux obligations, et ont suggéré que les Parties se focalisent plutôt sur la facilitation de la mise en œuvre que sur les sanctions à prévoir pour les cas de non-respect des obligations. Plusieurs pays industrialisés ont noté que les délégués doivent être attentifs à ne pas dupliquer le travail ayant trait aux mécanismes, mené dans les cadres du CRIC et du CST. Le délégué des Etats-Unis a indiqué qu'il n'acceptait pas l'idée d'un arbitrage obligatoire, et a suggéré que le Secrétariat procède à une compilation des vues soumises par les Parties. Quelques pays industrialisés ont fait objection à une demande invitant le Secrétariat de la CCD à élaborer un document exposant les régimes de mise en œuvre utilisés dans d'autres conventions.

**La Décision Finale:** Dans la décision de la CdP concernant le GES (ICCD/COP(6)/L.22), la CdP requiert, entre autres, du GES, de se réunir à nouveau durant la CdP-7, et du Secrétariat de la CCD, d'élaborer un nouveau document de travail, sur la base des soumissions des Parties ayant trait aux mécanismes de mise en œuvre de la CCD. De la CdP, de re-convoquer le GES à la CdP-7, pour procéder à l'examen et formuler des recommandations pour les annexes des procédures d'arbitrage et de conciliation. Elle invite les Parties et les organisations intéressées à communiquer leurs points de vue sur ce sujet, et le Secrétariat de la CCD, à élaborer un nouveau document contenant une compilation des vues et une version mise à jour des annexes, reflétant les points de vue exprimés.

**PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CdP-7:** Cette décision a été examinée et adoptée au cours de la Plénière de clôture, vendredi 5 septembre. L'UE a proposé plusieurs amendements, dont, la prévision d'une évaluation exhaustive des activités du Secrétariat. La Tunisie a proposé un amendement appelant à l'examen du soutien devant être apporté au MM.

**La Décision Finale:** Dans la décision concernant le programme de travail de la CdP-7 (ICCD/COP(6)/L.16), la CdP décide d'inclure les articles ci-après dans l'ordre du jour de la CdP-7:

- programme et budget de l'exercice 2006-2007;
- évaluation de la mise en œuvre de la CCD et de ses arrangements institutionnels, du rapport du CST, et des liens avec d'autres conventions et organisations;
- résultats du SMDD;
- URC;



- Article 47 du Règlement intérieur;
- mise en œuvre de la CCD conformément à l'Article 27 concernant les mécanismes et les instruments d'exécution;
- procédures d'arbitrage et de conciliation;
- sessions de dialogue interactif avec les parties prenantes pertinentes;
- évaluation exhaustive des activités du Secrétariat; et
- considération des progrès réalisés par le MM dans le domaine de la mobilisation des ressources financières, pour le soutien de la mise en œuvre de la CCD, en particulier, les PAN.

**DATES ET LIEU DE LA CdP-7:** La CdP a adopté, sans autre discussion, la décision concernant les dates et lieu de la CdP-7, samedi 6 septembre.

**La Décision Finale:** La décision finale (ICCD/COP(6)/L.25), stipule que la CdP-7 se tiendra du 17 au 28 octobre 2005, à Bonn, en Allemagne, si d'ici le 15 janvier 2005, aucune Partie ne se propose pour l'accueil de la session et la prise en charge des coûts marginaux.

### LE SEGMENT SPECIAL DE HAUT NIVEAU

Le Segment Spécial de Haut Niveau s'est déroulé du lundi 1<sup>er</sup> au mercredi 3 septembre. Lundi, les chefs d'Etats et de gouvernement, les organisations régionales et les ONG ont présenté des déclarations à la Plénière, suivies, par des réunions de table ronde des chefs d'Etat, tenues lundi et mardi, qui se sont terminées par l'adoption de la "Déclaration de La Havane." La table ronde a traité du thème: "La CCD, un outil au service de la concrétisation des Objectifs de Développement du Millénaire, ayant trait à l'éradication de la pauvreté et à la sécurité alimentaire." Mardi et mercredi, les délégués se sont réunis dans un groupe de discussion inter-agences, suivi par un dialogue interactif des ministres, sous le thème: "La CCD: une nouvelle opportunité pour l'amélioration du cadre de coopération dans le domaine de l'APD destinée à la promotion du développement durable dans les écosystèmes arides." Le groupe de discussion inter-agences a été modéré par Ian Johnson, Vice-président de la Banque Mondiale, et le dialogue interactif des ministres, par Pierre Marc Johnson (Canada). Les délégués ont élu Anne Marie Skjold, Rapporteur du dialogue interactif. Mercredi, la CdP s'est réunie tout au long de la journée pour entendre les déclarations des chefs de délégation, des agences des Nations Unies et des organisations internationales. Au cours de la plénière finale, vendredi 5 septembre, la CdP a adopté une décision prenant note de la Déclaration de La Havane et incluant la Déclaration, à titre d'annexe attachée au rapport de la CdP-6 (ICCD/COP(6)/L.31).

### LES DECLARATIONS D'OUVERTURE DES CHEFS

**D'ETAT:** Lundi 1<sup>er</sup> septembre, la Présidente de la CdP-6, Simeón Negrín, a ouvert la Réunion Spéciale de Haut Niveau. Plusieurs orateurs se sont félicités de la désignation du FEM comme mécanisme de financement de la CCD, ont souligné l'impératif de mobiliser des ressources financières et techniques, y compris le transfert des technologies et le renforcement des capacités, et a noté l'importance de la mise en œuvre des PAN. D'autres ont identifié la mondialisation et les politiques néo-libérales, en particulier celles des subventions accordées dans le secteur agricole, l'IMF et l'OMC, comme autant d'obstacles majeurs à l'éradication de la pauvreté et à la concrétisation du développement durable dans les pays en développement. Divers autres points ont été soulevés dans les déclarations, notamment: l'importance des Objectifs de Développement du Millénaire; les résultats du SMDD; la nécessité de traiter les causes de la dégradation des terres et de la désertification en Afrique; et l'implication de la société civile et des communautés locales.

Dans sa déclaration d'ouverture, le Président cubain, Fidel Castro Ruz, a mis en exergue l'importance de l'éducation et de l'amélioration de la prise de conscience des impératifs du développement durable et de l'éradication de la pauvreté. Présentant l'exemple des campagnes d'alphabetisation et d'éducation, il a souligné que la tâche la plus urgente est celle consistant à réaliser une prise conscience universelle chez les adultes et chez les enfants.

Le Secrétaire Exécutif de la CCD, Arba Hamma Diallo, a mis en relief la CCD comme étant un processus multilatéral important qui transcende les intérêts de chacun des pays. Il a précisé que la CCD est un véhicule permettant de s'assurer du développement durable des populations vivant dans des environnements fragiles.

Ibrahim Gambari, représentant du Secrétaire Général de l'ONU, a souligné l'importance de la CCD, ce traité multilatéral disposant de la plate-forme la plus large dans le domaine du développement durable, pour les efforts fournis en matière de lutte contre la pauvreté rurale et pour la réalisation de la sécurité alimentaire.

Blaise Compaoré, Président de la République du Burkina Faso, a mis en relief le besoin d'utiliser la CCD pour l'amélioration des conditions de vie des pauvres. Il a affirmé que nonobstant la "baisse" de l'enthousiasme qui avait "enclenché" les négociations de la CCD, combattre la désertification par des efforts soutenus, reste possible. Il a appelé à l'intégration de la lutte contre la désertification, dans la coopération multilatérale et bilatérale, en vue de soutenir la mobilisation des ressources.

Alhaji Yahya Jemus Junkung Jammeh, Président de la République de Gambie, a déclaré que la pauvreté, la dégradation environnementale et les modes non durables de consommation exercent un impact sur tous les pays, et a indiqué que la coopération internationale doit être considérée comme l'élément unificateur permettant de relever ces défis.

Percival James Patterson, Premier ministre de la Jamaïque, a mis en exergue la nécessité d'un partenariat mondial permettant de traiter efficacement le problème de la désertification, et a appelé la CdP-6, à fournir une compréhension claire de la manière dont les personnes peuvent se joindre à l'action, et les promesses de financement seront concrétisées.

Pakalitha Bethuel Mosisili, Premier ministre du Royaume du Lesotho, a déclaré que la CdP-6 marque un tournant décisif pour la CCD. Il a noté que le traitement du problème de la dégradation des terres requiert des pays, la mise à disposition de ressources financières substantielles tirées de leurs budgets nationaux.

Amadou Toumani Touré, Président de la République du Mali, a déclaré que la lutte contre la désertification est de dimension mondiale, mais que les pays du Sahel se trouvent "au cœur de la bataille."

Sam Nujoma, Président de la République de Namibie, a appelé à un financement adéquat pour la CCD. Il a souligné le besoin de promouvoir la prise de conscience quant aux liens entre la biodiversité, le changement climatique et la dégradation des terres.

Keith C. Mitchell, Premier ministre de la Grenade, a parlé de la vulnérabilité des petits Etats insulaires en développement (PEID) à la désertification et à la dégradation des terres, et a appelé les Parties à apporter leur soutien à la mise en œuvre de la CCD dans ces pays.

Ralph Gonsalves, Premier ministre de Saint Vincent et Grenadines, a souligné la nécessité d'une gestion efficace des terres, évitant la déforestation, le surpâturage et les effets négatifs de l'industrie du tourisme.

Hugo Chávez Frias, Président de la République du Venezuela, a passé en revue l'historique de la CCD et a noté que nombre de décisions prises par la CdP, n'ont pas été appliquées. Il a souligné l'importance de la volonté politique pour le traitement efficace des causes de la pauvreté et de la désertification.

Robert Gabriel Mugabe, Président de la République du Zimbabwe, a fait part de ses préoccupations concernant la "concrétisation" des promesses faites par les pays industrialisés d'engager des fonds pour l'amélioration des conditions de vie des pauvres.

Jacob Zuma, Vice-président de la République d'Afrique du Sud, a appelé les prochaines négociations de l'OMC, prévues à Cancun, au Mexique, de se pencher sur la question de la mise en œuvre de la CCD.

Amara Essy, Président par intérim de l'Union Africaine (UA), a mis l'accent sur le rôle de l'UA dans l'assistance devant être apportée au Secrétariat de la CCD, dans la mise en œuvre des programmes de lutte contre la désertification.

**LES DECLARATIONS DES CHEFS DE DELEGATIONS ET DES ONG:** Le Maroc, au nom du G-77/Chine, a fait part de ses réserves concernant l'absence de stratégie à long terme et de moyens crédibles pour la mise en œuvre de la CCD, en particulier, dans les domaines des ressources financières, du transfert des technologies et du renforcement des capacités.

L'Italie, au nom de l'UE, a souligné le besoin de renforcer le rôle de la science, de la recherche et de la technologie, et a encouragé un accroissement de la participation de tous les acteurs de la société civile dans la lutte contre la désertification.

La Biélorussie, au nom des pays de l'Annexe de Mise en Œuvre Régionale de la CCD pour l'Europe Centrale et de l'Est, a mis en exergue les mesures mises en place dans la région depuis l'entrée en vigueur de l'Annexe, notamment: l'identification des zones prioritaires; l'établissement d'accords de partenariat; le renforcement des capacités scientifiques, institutionnelles et législatives; et l'élaboration de mécanismes pour la mise en œuvre de la CCD.

Sina Maiga Damba, de l'Association de formation et d'appui au développement, au nom de la communauté des ONG, s'est félicité de la participation de la société civile dans les délibérations de la CdP-6, et a exhorté les Parties, à s'assurer de la participation des ONG dans la Commission de Facilitation.





**LA TABLE RONDE DES CHEFS D'ETAT:** Au cours de la table ronde organisée sous le thème "La CCD, un outil au service de la concrétisation des Objectifs de Développement du Millénaire, ayant trait à l'éradication de la pauvreté et à la sécurité alimentaire," plusieurs orateurs ont réitéré l'importance des campagnes d'éducation et d'alphabétisation, de la coopération sud-sud, des flux de l'aide public au développement (OPD), et de la mise en place de structures équitables pour le commerce international.

La Namibie a souligné l'importance de l'éducation pour une lutte efficace contre la pauvreté et a mis en exergue la coopération sud-sud. Le délégué de Saint Vincent et Grenadines a déclaré que les partenariats entre les pauvres et les riches sont nécessaires pour une mise en œuvre prompte et efficace de la CCD. Le délégué du Burkina Faso a déclaré que les pauvres ne peuvent pas participer à la protection de l'environnement en raison du caractère précaire de leurs moyens de subsistance.

Le Mali a affirmé que la "féminisation" de la pauvreté au Mali est due au fait que les femmes y constituent plus que la moitié de la population rurale.

Le Lesotho a rappelé que les problèmes environnementaux ne respectent pas les frontières politiques, et a encouragé toutes les Parties à mettre en œuvre la CCD.

La Jamaïque a noté l'importance de la CCD pour le traitement du problème de la dégradation des terres et celui de la situation particulière des PEID.

L'Afrique du Sud a souligné l'importance du traitement des questions de paix et de sécurité.

Le représentant du Secrétaire Général de l'ONU a souligné la priorité accordée par la CCD à la promotion du développement durable et à la sécurité alimentaire, à l'éradication de la pauvreté et à la concrétisation des ODM.

Le représentant du Parlement Andin a appelé les Parties à élaborer une déclaration en faveur du renforcement de la coopération sud-sud.

Le Secrétaire Exécutif, Diallo, a ensuite présenté, pour adoption, la Déclaration de La Havane, signée par les Présidents de Cuba, du Burkina Faso, de la Gambie, du Venezuela, du Zimbabwe et du Nigeria; les Premiers Ministres de la Jamaïque, du Lesotho, du Mali, de la Namibie, de la Grenade, de Saint Vincent et Grenadines; le Vice-président de l'Afrique du Sud; des Présidents de l'Assemblée Nationale du Cap Vert et du Parlement Andin; du Président par intérim de l'Union africaine; et du Ministre d'Etat du Bénin.

**La Déclaration de La Havane:** La Déclaration de La Havane engage les gouvernements à poursuivre la paix, le développement durable, le multilatéralisme, et de se conformer au droit international. Elle note que les populations vivant dans les régions touchées doivent être au centre de tous les programmes de lutte contre la désertification, et encourage l'amélioration des conditions économiques, sociales et environnementales des pauvres. Elle appelle l'OMC à prendre note des effets exercés par les subventions agricoles et commerciales sur le développement rural et sur la désertification, et à envisager leur suppression progressive. Elle invite l'ensemble des Parties touchées à intégrer la CCD dans les stratégies nationales de développement durable, et d'inclure des programmes de lutte contre la désertification dans les politiques ayant trait à l'utilisation des terres, à l'eau, au développement rural, aux forêts, à l'énergie, et, à l'éducation et à la culture.

**LE GROUPE DE DISCUSSION INTER-AGENCES:** Le groupe de discussion inter-agence a exploré le thème: "La CCD: nouvelle opportunité pour l'amélioration du cadre de la coopération en matière d'APD pour la promotion du développement durable dans les écosystèmes arides." Hamdallah Zedan, Secrétaire Exécutif de la CDB, a mis l'accent sur les synergies entre les trois conventions de Rio, et a donné un aperçu sur les travaux menés actuellement par le Secrétariat de la CDB dans le domaine de la biodiversité des zones arides. Koos Richelle, Directeur Général du Développement, à la Commission Européenne, a parlé de l'importance de l'intégration des PAN dans une stratégie nationale unique. Len Good, CEO du FEM, a souligné l'engagement fort du FEM en faveur de la mise en œuvre de la CCD, avec 500 millions de dollars réservés à cette fin, sur une période de trois ans. Jack Wilkinson, Président de la Fédération Internationale des Producteurs Agricoles, a appelé à l'implication des agriculteurs dans les processus décisionnels. Lennart Båge, Président du FIDA, a mis en exergue l'importance de l'intégration des questions ayant trait à la désertification dans les plans de développement nationaux, et des travaux menés sur les indicateurs de la désertification.

Abdoulie Janneh, Administrateur Adjoint du PNUD, a appelé à l'amélioration des moyens de subsistance des femmes dans les zones rurales, en vue de concrétiser les ODM et vaincre la désertification.

Shafqat Kakakhel, Directeur Exécutif Adjoint du PNUE, a indiqué que la désertification est un défi pluridimensionnel exigeant l'effort conjoint de l'ensemble des Parties et de toutes les agences. Pekka Patosaari, chef du Forum des Nations Unies pour les Forêts (FNUF), a noté que les travaux du FNUF et de la CCD sont complémentaires, et a encouragé l'amélioration de la coopération et des synergies entre les deux Secrétariats. Joke Waller-Hunter, Secrétaire Exécutif de la CCCC, a noté que les effets adverses du changement climatique aggravent la désertification, et que les mesures visant à promouvoir l'adaptation aux changements climatiques contribuent à l'allègement de la pauvreté et à la lutte contre la désertification.

Au cours du débat qui a suivi, les ministres ont souligné la nécessité d'impulser les partenariats, d'évaluer la qualité et la méthodologie des projets, d'accroître les financements, et de traiter la vulnérabilité des PEID. Le Burkina Faso a souligné que la CCD constitue le cadre idéal pour la concrétisation de l'aide aux pauvres. L'Afrique du Sud a appelé à l'accroissement de la coopération entre les AEM et les agences multilatérales, et a fait part de son regret quant au déséquilibre de la répartition hommes-femmes, au sein du groupe de discussion. Cuba a mis en relief la portée de la coopération sud-sud et a souligné la nécessité, à l'échelon national, de capacités aptes à interpréter les données scientifiques et techniques. Le Cameroun a appelé les participants à tirer les enseignements nécessaires de l'expérience des pays exposés à la désertification et à la dégradation des terres, en vue de mieux identifier les solutions. Le Pakistan a suggéré que les fonds soient répartis de manière égalitaire, entre les régions, et a appelé le FEM à fournir des détails sur les montants disponibles, et sur les conditions exigées pour l'élaboration des programmes et projets. Le Bangladesh a appelé à davantage d'APD pour le renforcement des capacités et la promotion de moyens de subsistance durables. La Zambie a requis de la Banque Mondiale et du FIDA, la fourniture d'éclaircissements sur les financements disponibles pour les programmes de soutien aux moyens de subsistance durable et à sécurité alimentaire, en particulier, dans les zones rurales, qui ne suscitent pas l'intérêt des sources de financement traditionnelles.

**LE DIALOGUE INTERACTIF DES MINISTRES:** Après les exposés présentés par le groupe de discussion inter-agences, le modérateur a invité plusieurs ministres à réagir. Nombre d'orateurs se sont félicités: de l'affirmation par le SMDD, de la CCD en tant qu'instrument de lutte contre la pauvreté, et des engagements pris par les pays industrialisés dans le Consensus de Monterrey, à accroître leurs contributions; et ont souligné l'importance des synergies et de l'intégration de la lutte contre la désertification et la dégradation des terres et l'importance du FEM, pour le financement des projets axés sur la lutte contre la désertification et la dégradation des terres. Le modérateur, Ian Johnson, a clos le débat en signalant que les agences traiteront, de manière officieuse, les questions particulières posées par les pays.

La Barbade a souligné l'absence de financement comme étant le motif le plus important de l'insuffisance des actions visant à faire avancer l'agenda de l'atténuation et la résolution des "menaces environnementales." La représentante a mentionné le problème de la longueur des cycles d'approbation des projets et les critères complexes de pré-qualification, comme étant autant d'obstacles entravant la concrétisation des projets. Elle a affirmé que les Caraïbes souffrent du déclin de l'APD, dû à une perception erronée de la réalité de la richesse de la région. Le Pakistan a souligné le besoin d'une étroite collaboration entre les agences de développement et les pays en développement. Notant que la CCD dispose de moyens plus faibles que ceux des autres conventions, le délégué a indiqué que sa mise en œuvre nécessite le soutien des agences donatrices. Il a indiqué également que les projets doivent être élaborés en concertation avec les pays en développement. Le délégué des ETATS-UNIS a déclaré que la mise en œuvre doit être plutôt sous le contrôle des pays que sous celui des donateurs. Il a mis en relief la participation active des parties prenantes, y compris les ONG, les femmes et les organisations d'agriculteurs. Au sujet du financement, il a noté que la mise en œuvre doit attirer l'investissement du secteur privé et de ses sources à la fois extérieures et intérieures, qui peuvent contribuer au co-financement et à l'amélioration de la productivité des femmes et des hommes, pour l'éradication de la pauvreté.

Le Brésil a souligné l'importance de la participation de la société civile dans la lutte contre les inégalités sociales. Le Canada a mis en exergue l'importance du financement des projets réels



plutôt que l'investissement dans l'infrastructure administrative. Le délégué a indiqué que le financement consacré à la lutte contre désertification et contre la dégradation des terres, ne pourra augmenter que si ces dernières deviennent des priorités nationales pour les pays touchés. La Gambie a mis l'accent sur la perte enregistrée, en terme de valeur réelle de l'APD, en raison des conditions imposées, et a encouragé la normalisation des procédures du FEM et des agences d'exécution.

**LES DECLARATIONS DES CHEFS DE DELEGATION, DES AGENCES DES NATIONS UNIES ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES:** Au terme des séances de dialogue interactif des ministres, la Présidente de la CdP, Simeón Negrin a invité les chefs de délégation, des agences des Nations Unies et des organisations internationales, à présenter leurs déclarations.

Le Mozambique a déclaré que bon nombre de pays en développement disposent de capacités trop limitées pour mettre en œuvre de manière efficace les exigences de la CCD, et ce, en raison de la faiblesse des ressources humaines, du manque de capacités institutionnelles et de ressources financières, et des limites de la participation des communautés locales et des ONG. La Jordanie, la Chine et la Syrie ont encouragé le transfert des technologies. La Zambie a fait état des conditions imposées dans le domaine de l'aide, et a affirmé que la tentative des donateurs de "punir les gouvernements" frappe surtout les pauvres. Le délégué de Timor Leste a indiqué que son pays est en train de mettre en place des politiques conçues avec la participation des parties prenantes, et accompagnées de mesures visant à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la création d'emplois dans les zones rurales. Le Botswana a exhorté les Parties à approuver le budget et a invité celles qui n'ont pas encore versé leur contribution, à le faire. La Chine et le Chili ont appelé les pays industrialisés à fournir au FEM, des ressources nouvelles et supplémentaires.

L'Ouganda a affirmé que la CCD offre l'occasion d'établir une coopération et d'accroître les flux financiers vers les zones rurales, et le Pakistan a appelé le MM à intensifier ses efforts visant à aider les pays à mobiliser les ressources provenant de sources telles que celles des capitaux privés, de l'investissement extérieur direct, et du financement lié au carbone. Le Tadjikistan, au nom de la sous-région Asie Centrale, a annoncé l'adoption d'un programme d'action et sous-régional et d'une Déclaration Ministérielle sur la désertification et la dégradation des terres. Vanuatu, au nom des États insulaires du Pacifique, a demandé à la CdP-6 d'amender l'Article I de l'Annexe Régionale de Mise en Œuvre pour l'Asie, de manière à y lire "Asie-Pacifique."

Le Ghana a proposé qu'une aide financière soit offerte aux pays en développement pour leur permettre de documenter et de divulguer les connaissances traditionnelles relatives à la protection de l'environnement. Le FIDA, au nom du Comité de Facilitation du MM, a indiqué que les organisations membres se sont engagées: à améliorer leur soutien financier; à identifier, au moins, deux projets de pleine collaboration par an; et à intégrer les priorités des PAN et des PASR dans les stratégies de leur pays et leur région propre. Le représentant des EMIRATS ARABES UNIS a mis en relief son soutien en faveur d'une "renaissance agricole générale."

La France a souligné l'importance du travail accompli "sur le terrain" et des activités de coopération régionale menées dans le cadre des institutions disponibles. L'Argentine a déclaré qu'une coopération internationale est indispensable. L'Iran a noté l'absence de fonds adéquats, de volonté politique et de technologies appropriées. L'Allemagne a indiqué que le processus de mise en œuvre doit être conduit par les pays eux-mêmes, et a mis en relief l'importance d'ériger des partenariats à long terme entre les donateurs et les pays touchés.

Le Japon a appelé à une gestion transparente, efficace et rentable, du Secrétariat et du MM. Le délégué des Pays-Bas a indiqué que la CCD constituerait un cadre important pour la coopération en matière d'APD, si les politiques et les programmes nationaux et régionaux pouvaient être fusionnés avec ceux ayant trait à la biodiversité et au changement climatique. Le délégué des Pays-Bas a déclaré que la CCD constituerait un cadre de coopération important pour l'APD si les politiques et les programmes nationaux et régionaux venaient à être fusionnés avec ceux mis en place dans les domaines de la biodiversité et des changements climatiques. La Palestine a parlé de l'impact du conflit du proche orient et de l'occupation des territoires, sur la dégradation des terres et la désertification.

Israël a mis l'accent sur l'importance des synergies pour le soutien des efforts visant à réaliser le développement durable des zones arides. L'Inde a mis en exergue la promotion des femmes, et a indiqué que les agences d'exécution du FEM doivent prendre en

considération les indices de vulnérabilité, dans la détermination de l'éligibilité à l'aide financière et technique. Le délégué des Bahamas a indiqué que les agences d'exécution du FEM doivent prendre en considération les indices de vulnérabilité, dans la détermination de l'éligibilité à l'aide financière et technique. La Fédération de Russie a souligné l'importance de l'Annexe Régionale pour l'Europe Centrale et de l'Est. Mettant l'accent sur la réhabilitation des habitats, le délégué de la Convention de Ramsar a parlé de la désignation de 26 nouveaux sites dans des zones semi-arides d'Afrique. L'UICN a déclaré que la CdP devrait adopter une approche basée sur les écosystèmes, pour la mise en opération du programme de travail de la CCD, et a appelé les Parties à traiter de la mise en œuvre des PAN en même temps que de celles des Stratégies des Plans d'Action Nationaux relatifs à la Biodiversité, à la Communication et à l'Adaptation.

### LES SESSIONS DE DIALOGUE OUVERT

Deux sessions de dialogue ouvert (SDO), conduites par la Présidente de la CdP-6, ont été tenues vendredi 29 août et jeudi 4 septembre. Chacune de ces sessions a commencé par une série d'exposés, suivis d'un débat entre représentants d'ONG, délégués et autres participants.

La première SDO, modérée par Juan Luis Mérega, de la 'Fundación del Sur', a été axée sur la gestion des ressources en eau. Florent Ouedraogo, de l'Association des Volontaires pour le Développement (Burkina Faso), a parlé de l'application de l'irrigation à basse pression. Tanvir Arif, de SCOPE, (Pakistan), a donné un aperçu sur un projet de collecte des eaux. Clément Ouedraogo, de l'association 'Eau Vive' (Burkina Faso), a présenté une étude de cas sur les problèmes rencontrés dans les systèmes d'extraction de l'eau et leur réhabilitation. Patrice Burger, du Groupe de Travail des ONG françaises sur la Désertification, a mis l'accent sur les problèmes rencontrés dans le traitement de la demande en eau, dans la région méditerranéenne. Mounir Bencharig, de 'AREA-ED' (Algérie) a parlé des mesures prises pour la protection des ressources en eau dans les oasis algériennes. Paula Duarte, de 'Articulação do Semi-Arido' (Brésil), a parlé des activités visant à promouvoir l'accès des communautés des zones semi-arides.

Dans le débat qui a suivi, la France, l'Ouganda et Israël ont souligné la nécessité d'une coopération entre les pays ayant en partage, de ressources en eau transfrontalières. La Mauritanie a mis l'accent sur les liens entre la CCD et la Convention de Ramsar. Le Burkina Faso et le Niger ont souligné l'importance de l'irrigation goutte-à-goutte. La Présidente Simeón Negrin a déclaré que les efforts visant à améliorer la gestion de l'eau doivent être impulsés et a noté l'importance d'inclure les ONG dans ce processus.

La deuxième SDO, modérée par Tahirou Dia (Sahel Defis/Djomga 21), a été focalisée sur les thèmes de l'agroforesterie et du pastoralisme nomade. Evelyn Chavez, de l'association 'Agroforestry and Traditional Knowledge in Central America' (Costa Rica) a traité de l'agroforesterie et de l'agroécologie en Amérique Centrale. George Bright Awudi, de 'Friends of the Earth-Ghana', a mis en exergue le reboisement et ses liens avec la lutte contre la désertification et avec l'allègement de la pauvreté. Khukmatullo Akmadov, de l'association 'Man and Nature' (Tadjikistan), a parlé des projets d'afforestation en cours en Asie Centrale. Khadija Razavi, du Centre du Développement Durable et de l'Environnement (Iran), a parlé de la durabilité de la biodiversité et des moyens de subsistance des communautés de pasteurs nomades en Iran. Facho Balam, de l'APPE (Tchad), s'est focalisé sur les causes et les conséquences du pastoralisme. Alawiyya Jamal, de la 'Sudanese Environmental Conservation', a parlé des projets de gestion des terres sèches mis en place à Um Jawasir, au Soudan.

Dans le débat qui a suivi, le représentant du 'Dryland Coordination Group' (Mali) a encouragé la tenue d'ateliers régionaux pour des échanges d'expériences. Les représentants de l'International Central Asian Biodiversity Institute (Ouzbékistan), du Cap-Vert et de l'Ethiopie ont mis en relief la prévention des dangers inhérents à l'introduction d'espèces exotiques, en tant que partie intégrante de l'agroforesterie. Au sujet du pastoralisme, Le représentant de Naturama (Burkina Faso) a requis davantage de renseignements sur les questions d'équité et de sécurité des régimes fonciers. La Suisse a souligné l'importance des systèmes pastoraux traditionnels, et Earthaction International (Chili) a appelé la CdP et les agences pertinentes à apporter leur appui aux initiatives de collecte, de documentation et de systématisation de l'expérience acquise par la société civile.



**LA GRANDE COMMISSION**

La Grande Commission (GC), présidée par Ositadinma Anaedu (Nigeria), a entamé ses travaux, mardi 26 août, et les a terminés samedi 6 septembre, au matin, après avoir tenu six réunions officielles et nombre de consultations officielles. Les modérateurs des groupes officieux ont présenté les rapports finaux à la GC, le vendredi 5 septembre. La GC a approuvé les projets de décisions et les a présentés à la plénière de la CdP pour adoption officielle. La GC a traité des points de l'ordre du jour suivants: programme et budget; procédures ou mécanismes additionnels pour aider la CdP à procéder à des évaluations régulières de la mise en œuvre de la CCD (critères de l'évaluation du CRIC); les activités visant à promouvoir et à renforcer les liens avec les conventions et les organisations, institutions et agences internationales pertinentes (synergies); les unités régionales de coordination (URC); les résultats du SMDD; l'Article 47 du Règlement intérieur; le programme de travail de la CdP-7; et tout autre point jugé approprié.

Deux groupes officieux ont été établis: l'un, sur le programme et budget, modéré par John Ashe (Antigua et Barbuda), l'autre, sur les URC, modéré par Dagmar Kubínová (République Tchéque).

**PROGRAMME ET BUDGET:** La question du programme et budget du Secrétariat pour la biennale 2004-5 a été traitée dans la plénière d'ouverture de la GC, le mardi 26 août, et dans des consultations officieuses présidées par John Ashe.

Au cours de la Plénière d'ouverture de la GC, le porte-parole du Groupe JUSSCANNZ, a identifié un certain nombre de points de réserve concernant le budget biennal, notamment, le fait que le Secrétariat doit fournir un tableau mis à jour, illustrant l'état des contributions et l'échelle indicative qui s'y rapporte, ainsi qu'un organigramme reflétant les liens institutionnels entre les six bureaux décentralisés et le siège du Secrétariat. Au sujet des réserves et des frais généraux, il a signalé que les données fournies dans le document du budget, ne sont pas claires, et que celles concernant les coûts du MM, sont incomplètes. Le porte-parole du G-77/Chine a souligné que le principe directeur qui doit régir le budget est de savoir comment rendre le travail du Secrétariat plus efficace. L'UE a déclaré que le budget doit être élaboré sur la base de quatre grands critères: facilitation de la mise en œuvre de la CCD; faisabilité; cohérence avec les décisions du CRIC et du CST; et, transparence et clarté. Il a également proposé que la CdP-6, donne au Secrétariat des orientations pour l'investigation des avantages et les implications institutionnelles de l'adoption de l'Euro, comme devise dans l'élaboration du budget.

Démarrant le mercredi 27 août, les consultations officieuses se sont poursuivies quotidiennement, souvent jusqu'à une heure tardive de la nuit, dans un effort de parvenir à un compromis autour d'une augmentation budgétaire acceptable. Au cours des consultations officieuses, les délégués ont traité de nombre de points en rapport avec les explications fournies par le Secrétariat et le MM en réponse aux questions posées par les porte-parole du JUSSCANNZ et de l'UE, et notamment: des contributions volontaires et de l'échelle des contributions; de la réserve du fonds de roulement; du recrutement d'effectifs; des coûts du programme de soutien; les fluctuations monétaires entre l'Euro et le dollar américain; les URC; l'évaluation des activités du Secrétariat, et les recommandations émanant du rapport d'audit. Au terme de sessions de questions-réponses, nombre de points contentieux sont restés non résolus, y compris: la référence au texte adapté de la décision de la CDB traitant des sanctions devant être appliquées aux Parties accumulant plus de deux ans d'arriérés; l'accroissement du budget du Secrétariat, d'un pourcentage allant de 3 et 10%; la répartition du budget entre le personnel, la mise en œuvre et les fonctions du MM; et, la discipline fiscale, la transparence et l'imputabilité du Secrétariat, dans l'élaboration du budget et l'exécution de ses travaux.

Des négociations, s'étalant jusque tard le soir, et nombre de réunions bilatérales basées sur le projet de décision du Président Ashe, ont été menées jeudi 4 et vendredi 5 septembre; la décision finale sur le programme et budget a été adoptée par la Plénière de la CdP, samedi matin, 6 septembre. Après l'adoption de la décision par la Plénière de la CdP, le Canada a fait part de ses réserves concernant le processus ayant mené à la décision relative au budget. La représentante a précisé que la CdP et le Secrétaire Exécutif ont besoin de traiter les questions d'imputabilité, de transparence et d'efficacité, de manière plus sérieuse, à la prochaine CdP, si l'on veut que les Parties continuent à apporter leur soutien. Elle a souligné que le Canada est réticent à l'idée d'accroître les dépenses administratives et préfère soutenir plutôt les efforts concrets et les projets de lutte contre la désertification.

**La Décision Finale:** Dans la décision finale concernant le programme et budget (ICCD/COP(6)/L.30/Rev.1), la CdP a décidé que le programme et budget de la biennale 2004-5 s'élèvera à 17.049.000 dollars et que la réserve du fonds de roulement sera maintenue à 8,3% des dépenses escomptées, y compris les charges administratives du budget central. La CdP décide également que l'évaluation exhaustive des activités du Secrétariat sera entreprise par l'Unité Conjointe des Nations Unies chargée de l'Inspection, et requiert du Bureau de la CdP, d'élaborer, d'ici le 1<sup>er</sup> juin 2004, les attributions et compétences y afférentes. Elle note aussi que l'évaluation doit être axée sur l'étude: de la cohérence et de la mise en application des décisions pertinentes de la CdP; des implications structurelles du rôle évolutif du Secrétariat; du caractère approprié de la répartition des tâches entre le Secrétariat et le MM; et de la manière dont de nouvelles améliorations dans la présentation du budget pourraient venir accroître la transparence.

**LES UNITES REGIONALES DE COORDINATION:** Ce sujet a été abordé par la GC, le vendredi 29 août, puis confié à des consultations officieuses. Le groupe officieux sur les URC s'est réuni de manière continue, du vendredi, après-midi, 29 août, jusqu'au jeudi soir, 4 septembre.

Un grand nombre de Parties, issues en particulier du G-77/Chine, se sont félicitées du travail accompli par les trois URC disponibles en Asie, en Afrique et en Amérique Latine, et ont accueilli favorablement la proposition du Secrétariat de les renforcer. L'UE et le JUSSCANNZ, tout en soutenant la coordination régionale, ont souligné la nécessité d'éviter la duplication des efforts et ont appelé à une claire définition de leurs attributions respectives. Des suggestions ont été avancées pour l'établissement des URC dans d'autres régions. Plusieurs délégations ont requis plus de temps et de données pour étudier ce sujet.

Au cours des consultations officieuses, les Parties ont procédé à un examen approfondi de la valeur ajoutée pouvant être apportée par les URC, avec l'UE et les Etats-Unis faisant part de leurs réserves concernant les risques de duplication et d'élévation des coûts, qui pourraient être évités si les mécanismes existants sont employés pour accomplir les mêmes fonctions. Le G-77/Chine a argué que le mandat des URC est différent de celui des organisations régionales disponibles, et a appelé à la prévision d'une plateforme financière rationnelle pour les URC en exercice. Le porte-parole a affirmé que les URC remplissent une fonction utile et a insisté sur le prélèvement des salaires des coordinateurs régionaux et d'un secrétaire, sur le budget central du Secrétariat de la CCD. Davantage de données sont requises du Secrétariat, concernant l'opération des trois URC existants. Le point de vue qui a prévalu, est que la faisabilité des URC doit être établie après une étude approfondie de tous les aspects de la question. Les Parties ont négocié sur la plate-forme d'un projet de décision composite fourni par le modérateur, intégrant les textes soumis par l'UE, les Etats-Unis et le G-77/Chine.

**SUIVIES REUNIONS REGIONALES:** La question du suivi des réunions régionales tenues dans le cadre des préparatifs de la CdP-6, a été abordée dans un groupe officieux, modéré par le Président de la GC, Anaedu, le mardi 2 septembre. La CdP a adopté la décision qui s'y rapporte le vendredi 5 septembre. Parmi les difficultés rencontrées par le groupe, celle posée par le paragraphe figurant dans le projet de décision et consacré à l'accès des PEID aux ressources financières du FEM.

**La Décision Finale:** Dans la décision concernant les URC (ICCD/COP(6)/L.21/Rev.1), la CdP reconnaît le potentiel des URC et apprécie leurs efforts d'assistance aux programmes et aux réseaux opérant dans les régions respectives. Elle invite les Parties, les URC, le MM et les autres entités régionales et sous-régionales pertinentes à soumettre, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004, leurs vues concernant les meilleurs arrangements pour le renforcement de la coordination régionale, y compris les raisons, modalités, coûts, faisabilité et attributions des URC. Elle demande au Secrétariat de faciliter l'étude de faisabilité devant être conduite sur tous les aspects de la coordination régionale, en particulier, la manière de faire meilleur usage des URC existants. L'étude sera circulée vers le 1<sup>er</sup> août 2004, lorsque le Bureau de la CdP entamera les consultations entre les groupes régionaux, et placera la question à son ordre du jour régulier. Les Parties sont encouragées à mener des consultations durant les réunions tenues avant la CdP-7. Les organisations hôtes sont invitées à poursuivre leurs soutiens aux coûts de fonctionnement des URC disponibles, et les pays industrialisés et les agences sont encouragées à poursuivre leurs contributions au Fonds Complémentaire. Le financement, y compris les salaires des postes pourvus au sein des URC existants, continuera à être imputé



au Fonds Complémentaire, jusqu'à ce que la question soit examinée à la CdP-7. La CdP-7 est invitée à déterminer le rôle des URCC et les arrangements institutionnels et budgétaires y afférents.

**La Décision Finale:** Dans la décision concernant le suivi des réunions régionales (ICCD/COP(6)/L.18), la CdP se félicite des résultats des diverses réunions préparatoires, et invite les Parties et les agences à poursuivre leurs contributions volontaires destinées à la couverture des activités de mise en œuvre des programmes d'action. Elle invite également le FEM à élaborer des procédures simplifiées adaptées aux besoins des différents groupes de pays, en particulier l'Afrique et les PEID, de manière à faciliter leur accès aux ressources financières.

**LES SYNERGIES:** Le point concernant la promotion et le renforcement des liens avec les conventions et les organisations, institutions et agences internationales pertinentes, a été examiné par les Parties, dans un groupe officieux, du mardi 2 au jeudi 4 septembre. La décision finale a été adoptée, en Plénière, le vendredi 5 septembre.

Un débat s'est tenu autour du libellé figurant dans le projet de décision et appelant à l'implication des Parties dans le programme de travail concerté de la CCD et de la CDB dans le domaine de la biodiversité des zones arides et sub-humides, et à l'encouragement des Parties, à se focaliser sur les programmes et projets axés sur les écosystèmes intégrés et durables, de manière à tirer profit des synergies.

**La Décision Finale:** Dans la décision concernant les synergies (ICCD/COP(6)/L.19/Rev.1), la CdP rappelle que le Plan de mise en œuvre de Johannesburg encourage les trois conventions de Rio à explorer les possibilités d'améliorer les synergies. Elle accueille favorablement la conclusion du Memorandum d'Entente entre (ME) entre la CCD et la Convention pour la Protection des Espèces Migratrices, et le programme de travail concerté avec la CDB sur la biodiversité des zones arides et sub-humides, et encourage le Groupe de Liaison Conjoint sur les trois conventions de Rio, à identifier les domaines qui se prêtent à des activités concertées. D'autres conventions et organisations pertinentes, notamment le FEM, sont encouragées à lancer des initiatives synergétiques aux fins de renforcer la collaboration avec la CCD. Par ailleurs, la CdP requiert du Secrétaire Exécutif, en coopération avec le FNUF, la CCCC et la CDB, de promouvoir des activités avec les Pays à Faible Couvert Forestier (PFCF), en vue d'une approche concertée sur la question des forêts, et, invite le FEM et appelle le CRIC, le CST et le MM, à accorder l'attention due aux besoins sociaux des PFCF. La décision encourage les Parties, à concentrer leurs efforts de mise en œuvre de la CCD, sur les activités axées sur les écosystèmes intégrés durables, aux fins de tirer pleinement profit des synergies.

**LES RESULTATS DU SMDD:** La question des résultats du SMDD a été traitée dans la GC, le mercredi 27 août, puis dans des consultations officieuses tout au long de la session. La décision a été adoptée par la CdP, le vendredi 5 septembre.

Le G-77/Chine a appelé à des synergies efficaces entre les Secrétariats de la CCD et de la Commission du Développement Durable (CDD), de sorte qu'ils puissent engager un dialogue permettant la préparation du débat sur la désertification, thème prévu pour le cycle de travail 2008-2009 de la CDD. Les groupes régionaux et d'intérêts ont souligné que le travail de la CDD doit prendre en ligne de compte les résultats du SMDD et la Déclaration du Millénaire. Le Groupe africain, appuyé par nombre d'autres participants, a mis en relief la reconnaissance, par le SMDD, du rôle de la CCD dans la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement durable. Les consultations ont traité de questions telles que celle des circonstances particulières des PEID. L'UE a proposé un texte contenant des références: à la pauvreté qui "découle de la dégradation des terres;" au "manque de ressources financières substantialles" pour la mise en œuvre de la CCD; et, à la nécessité, pour le Secrétaire Exécutif de la CCD, de participer "activement" dans le suivi des résultats du SMDD et dans les sessions "pertinentes" de la CDD.

**La Décision Finale:** Dans la décision finale concernant les résultats du SMDD (ICCD/COP(6)/L.15/Rev.1), la CdP se félicite de la reconnaissance, par le SMDD, de la CCD en tant qu'outil au service de l'éradication de la pauvreté, et souligne l'importance de la mise en œuvre de la CCD pour la concrétisation des ODM. La CdP est résolue à renforcer la mise en œuvre de la CCD, de manière conforme aux conclusions du SMDD, notamment à travers:

- la mobilisation de ressources financières adéquates et prévisibles;
- la formulation des PAN en tant qu'outils prioritaires;
- l'encouragement des Secrétariats des conventions de Rio à

poursuivre l'exploration et l'impulsion des synergies;

- l'intégration de mesures de prévention et de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse;
- la fourniture d'un accès, abordable pour les communautés locales, à l'information concernant l'amélioration du suivi et l'alerte précoce; et
- l'amélioration de la durabilité des ressources des prairies.

**LES QUESTIONS EN SUSPENS: L'Article 47 du Règlement intérieur:** Ce sujet a été examiné par la GC, le mercredi 27 août. Il a été ensuite pris en charge, le mardi 2 septembre, par un groupe officieux restreint, qui a débattu autour d'un papier élaboré, et plus tard, révisé, par le modérateur, le Président de la GC, Anaedu. L'UE a proposé de reporter la discussion du sujet à la CdP-7, compte tenu du fait que les clauses concernant le vote sont encore en suspens dans d'autres fora internationaux. Dans les réunions officieuses qui ont été tenues par la suite pour déterminer si le sujet devait être traité au cours de cette CdP ou être reporté à la CdP-7, les participants ont décidé que les Parties doivent tout faire pour parvenir à un accord par consensus, sur toutes les questions de fond, la plupart exprimant une préférence pour un vote majoritaire aux deux-tiers, en l'absence de consensus. Le délégué des États-Unis a suggéré d'explorer le sujet en vue de dégager des orientations pour les futures négociations, et de le transmettre au GES pour considération, mais d'autres Parties se sont déclarées réticentes à engager un débat de fond. Le Brésil a souligné que l'article 47 est, dans son essence, un sujet politique et que d'autres conventions n'ont pas réussi à résoudre ce même problème. Appuyé par l'UE et la Chine, le délégué a encouragé le report de la discussion à la CdP-7.

**La Décision Finale:** Dans la décision concernant l'Article 47 (ICCD/COP(6)/L.20), la CdP décide de demander au Secrétariat d'inclure l'examen de cet article en suspens du règlement intérieur, dans l'ordre du jour de la CdP-7.

## LE COMITE DE SCIENCE ET DE TECHNOLOGIE

Le CST s'est réuni du mardi 26 au vendredi 29 août, pour procéder à l'examen des questions ci-après: le fichier d'experts indépendants; le recensement et l'évaluation des réseaux, institutions, agences et organes disponibles; l'amélioration de l'utilité et de l'efficacité du CST; les connaissances traditionnelles; les repères et les indicateurs; les systèmes d'alerte précoce; l'évaluation de la Dégradation des Terres dans les Zones Arides (EDTZA) et l'évaluation du Millénaire portant sur les Ecosystèmes (EM); le programme de travail du CST; le programme de travail futur du CST; l'établissement de groupes de discussion spéciales; et points divers. Mercredi 27 août, des groupes officieux se sont réunis pour procéder à l'examen: du fichier d'experts indépendants; du recensement et de l'évaluation des réseaux, institutions, agences et organes disponibles; et, des connaissances traditionnelles. Le CST a approuvé ses projets de décisions le jeudi 28 et le vendredi 29 août. Tous ont été adoptés par la CdP, le mercredi 3 septembre.

**OUVERTURE DE LA SESSION:** Le Président Ricardo Valentini (Italie) a ouvert la première session du CST, le mardi 26 août. Il a rappelé que la tâche du CST consiste à produire des avis politiques et à contribuer à la mise en œuvre de la CCD. Introduisant l'ordre du jour provisoire, il a souligné que le CST a un rôle important à jouer dans l'accroissement des synergies entre la CCD, la CCCC et la CDB, et a suggéré au CST de s'inspirer des aspects pertinents des autres conventions, pour améliorer son ordre du jour. La Colombie et le Brésil ont suggéré de reporter à la CdP-7, l'examen du point de l'ordre du jour, consacré aux connaissances traditionnelles. Le Secrétariat a clarifié que ce point est un point permanent de l'ordre du jour. L'ordre du jour et l'organisation des travaux (ICCD/COP(6)/CST/1), ont été adoptés sans amendement.

Les délégués ont élu les Vice-présidents ci-après: pour le Groupe africain, Moussa Hassane (Niger) a été réélu; pour le Groupe asiatique, Sopon Chomchan (Thaïlande); pour le Groupe des pays d'Europe Centrale et de l'Est, Pavol Bielek (Slovaquie); et pour le Groupe des pays d'Amérique Latine et des Caraïbes, Julio Roberto Cucurriche Gómez (Guatemala). Bielek a été élu, Rapporteur. Mercredi 27 août, le Président Valentini a annoncé la démission du Vice-président Hassane (Niger) et les Parties ont élu Rigondja Georges (Gabon), en tant que nouveau Vice-président, pour le Groupe africain.

**FICHIER D'EXPERTS INDEPENDANTS:** Mardi 26 août, le CST a procédé à l'examen du fichier d'Experts indépendants. Un groupe officieux s'est réuni mercredi 27 août, et le jeudi 28 août, le CST a approuvé le projet de décision, moyennant quelques amendements textuels mineurs.





Le Secrétariat a encouragé une représentation plus importante de certaines disciplines, telles que les sciences politiques, l'anthropologie et la sociologie, dans le fichier d'experts. Les participants ont souhaité être édifiés quant à la manière dont le fichier est utilisé actuellement, et quant aux voies et moyens permettant d'accroître la participation des ONG, de mettre à jour les dossiers des experts, et d'améliorer l'équilibre hommes-femmes dans le fichier. Cuba a présenté un rapport sur les discussions du groupe officieux concernant l'entretien du fichier d'experts et ses caractéristiques actuelles. Le délégué a résumé les propositions du groupe, relatives au projet de décision, qui ont englobé: l'évaluation du fichier d'experts; l'adoption de nouvelles recommandations en faveur d'une participation plus importante: des communautés locales, des ONG et d'autres franges de la société civile; la garantie d'un équilibre dans la représentation géographique et dans la répartition hommes-femmes; et, l'établissement de liens entre les correspondants nationaux et le Secrétariat de la CCD, pour l'évaluation périodique du travail des experts. Le délégué de la Ligue Arabe a suggéré que les coordinateurs du CST s'adossent davantage sur le fichier d'experts, et le Kenya a déclaré que les correspondants nationaux pourraient aider au traitement des déséquilibres géographiques et entre les sexes. Le représentant de la communauté des ONG a accueilli favorablement la suggestion du groupe d'intégrer des experts représentant les ONG, les communautés locales, les agriculteurs et les femmes, cela étant de nature à faciliter la mise en œuvre des projets, à l'échelon local.

**La Décision Finale:** Dans la décision concernant le fichier d'Experts indépendants (ICCD/COP(6)/L.7), la CdP encourage les Parties à réviser, à mettre à jour et à proposer de nouveaux candidats pour le fichier, en vue de concrétiser une meilleure représentation de toutes les disciplines pertinentes et des femmes et une répartition géographique équilibrée des ONG. La CdP invite les Parties à présenter au Secrétariat des rapports sur l'usage fait du fichier et du CST, à travers les Groupes d'Experts, aux fins de permettre une utilisation pleine du fichier pour la conduite des travaux du Groupe d'Experts.

**RECENSEMENT ET EVALUATION DES RESEAUX, INSTITUTIONS, AGENCES ET ORGANES DISPONIBLES:** Mardi 26 août, le CST a abordé le thème du recensement et de l'évaluation des réseaux, institutions, agences et organes disponibles, et s'est réuni en groupe officieux, le mercredi 27 août. Le projet de décision a été approuvé par le CST, le jeudi 28 août, moyennant quelques amendements textuels mineurs.

L'Afrique du Sud, avec d'autres, a fait l'éloge du projet pertinent entrepris par le PNUE et a fait part de son intérêt à le conduire à sa deuxième phase. L'UE et d'autres Etats ont reconnu qu'il n'a pas été possible de mobiliser des fonds pour le projet.

**La Décision Finale:** Dans sa décision (ICCD/COP(6)/L.9), la CdP demande au MM et à d'autres agences de financement, de procéder, en étroite collaboration avec le Secrétariat de la CCD, à la mobilisation de ressources additionnelles pour le recensement, et invite les Parties à y apporter des contributions volontaires. La CdP demande également au Secrétariat de conclure des arrangements contractuels avec le PNUE pour la mise en œuvre de la seconde phase du recensement.

**CONNAISSANCES TRADITIONNELLES:** Le CST a examiné le thème des connaissances traditionnelles du mercredi 27 au vendredi 29 août, avec une réunion de groupe officieux, le mercredi 27, en nocturne. Le CST a approuvé le projet de décision le vendredi 29 août.

L'Italie a donné un aperçu sur sa proposition révisée concernant le réseau d'institutions, d'organes et d'experts opérant dans le domaine des connaissances traditionnelles. Le Brésil, au nom du G-77/Chine, avec le Chili, intervenant au nom du GRULAC, et le Canada, a requis le report de ce point de l'ordre du jour, en raison de la publication tardive de la proposition. La Colombie, appuyée par le Brésil et Cuba, a fait objection à tout traitement de la proposition sans prise en considération du consentement préalable en connaissance de cause, et de la participation des communautés indigènes et locales. Le délégué a mis en relief, la nécessité: d'examiner les systèmes de protection des connaissances traditionnelles; d'harmoniser les efforts de la CCD avec ceux entrepris dans les cadres de l'OMC et de la CDB; et, de déterminer le genre de connaissances à intégrer dans le réseau.

Le représentant de la communauté des ONG a appelé les délégués à prendre des mesures promptes compte tenu de la rapidité des pertes subies dans le domaine des connaissances traditionnelles. Le délégué de Sainte Lucie a souligné la nécessité de la participation des détenteurs des connaissances traditionnelles dans le débat. L'Italie a précisé que sa proposition présente une liste d'activités possibles à partir de laquelle les pays pourraient choisir

les initiatives qui leur semblent les plus appropriées pour l'accroissement de l'utilisation et du profit tiré des connaissances traditionnelles. Les délégués ont décidé d'établir un comité chargé d'élaborer une "feuille de route" pour le traitement de la question des connaissances traditionnelles. Le Président Valentini a, plus tard, rapporté que le groupe officieux a conclu que le Secrétariat invite les Parties à faire part de leurs points de vue sur ce sujet et que ces vues soient examinées à la CdP-7. La Colombie a suggéré que les communautés indigènes et les organisations internationales pertinentes soient également invitées à soumettre leurs vues. Le représentant des ONG a souligné la nécessité de procéder à une mise à jour de la liste d'experts, notamment celle des experts locaux, de manière à permettre l'analyse et la sélection des connaissances traditionnelles à mettre à jour et les projets à mettre en œuvre.

Le Président Valentini a indiqué que le mandat doit spécifier le besoin d'une analyse des possibilités d'organiser un réseau consacré aux connaissances traditionnelles dans le cadre de la CCD, sans aborder le fond du sujet. Le GRULAC a suggéré que le projet de décision invite les Parties et les organisations pertinentes à soumettre leurs points de vue, études de cas et autres leçons apprises quant à la manière dont les connaissances traditionnelles peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de la CCD. Le Japon a suggéré de fixer des dates butoirs pour ces soumissions. Le représentant des ONG a proposé l'insertion d'un libellé appelant à s'assurer de la protection adéquate des droits des propriétaires des connaissances traditionnelles.

**La Décision Finale:** Dans la décision finale concernant le thème des connaissances traditionnelles (ICCD/COP(6)/L.13), la CdP invite les Parties, à travers leurs correspondants nationaux, à impliquer les organisations gouvernementales pertinentes et les ONG, les institutions de recherche et les communautés locales et indigènes: à formuler leurs points de vue sur la manière dont les connaissances traditionnelles peuvent contribuer à la concrétisation des objectifs de la CCD; et à compiler les études de cas et les leçons apprises ayant trait à la gestion et à la protection des connaissances traditionnelles. La CdP requiert également du Secrétariat, la compilation des soumissions et la présentation d'un rapport à la CST-7.

**REPERES ET INDICATEURS:** Le CST a procédé à l'examen du thème des repères et indicateurs, les mercredi 27 et jeudi 28 août. Le projet de décision a été approuvé, moyennant quelques amendements textuels mineurs, le vendredi 29 août.

Au cours des délibérations, l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) a présenté son rapport concernant les systèmes de suivi et d'évaluation. Plusieurs Parties ont présenté des rapports sur leurs efforts nationaux dans le domaine de l'élaboration des repères et indicateurs. La Chine et Cuba ont souligné l'importance de la mise en place d'indicateurs pratiques et harmonieux. Le délégué de Sainte Lucie a mis en exergue les besoins particuliers des PEID, dans ce domaine. Le représentant de la communauté des ONG a appelé les Parties à élaborer des indices pour le suivi de la participation, et a suggéré une implication des ONG dans la conception des repères et indicateurs. Le Président Valentini a parlé de la valeur ajoutée et de la visibilité apportées à la CCD par le travail sur les repères et indicateurs, et a souligné la nécessité d'un mécanisme pour la facilitation des échanges d'expériences entre les Parties. Il a indiqué que le Groupe d'Experts poursuivra le traitement du sujet, dans le cadre de son programme de travail. Le représentant du Comité Inter-étatique Permanent pour le Contrôle de la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) a parlé de la collaboration établie avec l'OSS pour l'élaboration des repères et indicateurs, et a souhaité la voir reflétée dans le projet de décision. Au sujet des contributions techniques, scientifiques et financières devant être apportées aux initiatives entreprises par les pays en développement Parties, les délégués se sont accordés sur un libellé invitant les Parties, les organisations internationales et les entités privées et publiques intéressées, à y apporter leurs contributions.

**La Décision Finale:** Dans la décision finale concernant les repères et indicateurs (ICCD/COP(6)/L.12), la CdP encourage les Parties, l'OSS, le CILSS, les ONG et autres organisations intéressées à poursuivre leurs initiatives en matière d'élaboration des repères et indicateurs, et encourage le CST à évaluer l'état d'avancement des travaux à sa prochaine session. Elle encourage également les Parties à élaborer, tester et utiliser des repères et indicateurs appropriés, ciblant, en particulier, l'implication de l'échelon local et de la société civile. La CdP invite les Parties, les organisations internationales et les entités publiques et privées intéressées, à contribuer scientifiquement, techniquement et finan-



cièrement, aux initiatives des pays en développement Parties, axées sur l'élaboration, l'essai et l'utilisation de repères et indicateurs appropriés.

Le Président du Groupe Spécial de la CST sur les Systèmes d'Alerte Précoce, Kazuhiko Takeuchi, a noté qu'il n'existe pas de systèmes d'alerte précoce à long terme adaptés à la désertification, faisant observer que les systèmes à court terme destinés aux échelons national et régional, sont insuffisants. Le Président Valentini a appelé les Parties et les correspondants nationaux à adopter une approche intégrée, dans l'élaboration des systèmes d'alerte précoce à long terme. Le Canada a mis en exergue les interconnexions entre les indicateurs de désertification et les systèmes d'alerte précoce à long terme. La Norvège a mis en relief la nécessité d'élaborer, pour les échelons local et national, des systèmes d'alerte précoce à long terme, basés sur les connaissances locales. En réponse à une question posée, Takeuchi a suggéré d'utiliser les systèmes d'alerte précoce disponibles, pour la mise au point de systèmes d'alerte précoce, efficaces du point de vue coût, pour la désertification.

**LES SYSTEMES D'ALERTE PRECOCE:** Le CST a procédé à l'examen du thème des systèmes d'alerte précoce, le mercredi 27 août, et a approuvé le projet de décision qui s'y rapporte, le jeudi 28 août, sans amendement.

**La Décision Finale:** Dans la décision concernant le thème des systèmes d'alerte précoce (ICCD/COP(6)/L.8), la CdP invite les Parties, en fonction de leurs capacités financières et techniques, à mener des études pilotes sur les systèmes d'alerte précoce, en utilisant les recommandations du groupe de discussion spécial. Elle encourage les Parties et les organisations internationales à apporter un soutien technique et financier aux pays en développement Parties souhaitant mener des études pilotes.

**L'EVALUATION DE LA DEGRADATION DES TERRES DANS LES ZONES ARIDES ET L'EVALUATION DU MILLENAIRE PORTANT SUR LES ECOSYSTEMES:** Les mercredi 27 et jeudi 28 août, le CST a procédé à l'examen des thèmes de l'Evaluation de la Dégradation des Terres dans les Zones Arides (EDTZA) et de L'Evaluation du Millénaire portant sur les Ecosystèmes (EM). Le CST a approuvé les projets de décisions y afférents, le vendredi 29 août.

Le représentant de l'EM a présenté un rapport sur l'état d'avancement de travaux, et a répondu aux questions des Parties concernant: l'implication des pays dans l'évaluation; la nomination des experts; l'élaboration de repères et d'indicateurs par l'EM; l'utilisation des connaissances traditionnelles; et les liens avec l'EDTZA. La FAO a présenté un rapport sur les activités et les accomplissements de l'EDTZA. Au sujet de l'implication du fichier d'experts, l'Allemagne et le Japon ont suggéré que le Secrétariat facilite l'établissement de liens entre le Groupe d'Experts et l'EDTZA et l'EM. La Colombie, Israël, le Canada et les Etats-Unis ont souligné l'importance d'une implication active d'experts issus du fichier dans les deux évaluations.

**La Décision Finale:** Dans la décision concernant l'EDTZA et l'EM (ICCD/COP(6)/L.10), la CdP requiert du Secrétaire Exécutif de la CCD de prendre les mesures nécessaires pour le renforcement des liens entre le travail du Groupe d'Experts, l'EDTZA et l'EM, et requiert de l'EDTZA et de l'EM de veiller à: l'implication des experts du fichier; intégrer les besoins des Parties dans leurs travaux futurs; présenter un rapport sur les progrès réalisés, à la CdP-7; et, fournir les données concernant le rôle du Groupe d'Experts et des correspondants nationaux dans la conduite de leurs évaluations.

**LE PROGRAMME DE TRAVAIL DU CST:** Les mercredi 27 et jeudi 28 août, le CST a débattu de son programme de travail, et le projet de décision a été approuvé, moyennant un amendement mineur, le vendredi 29 août.

Plusieurs Parties ont exprimé leur appui en faveur de l'adoption d'une approche intégrée dans les domaines des bonnes pratiques et de la recherche axée sur la dégradation, de la vulnérabilité et de la mise en valeur des terres. L'Allemagne et la Suisse ont suggéré que les Parties examinent les projets existants qui ont adopté une approche intégrée et ont déterminé la manière dont ils sont liés à la désertification.

**La Décision Finale:** Dans la décision finale concernant le programme de travail du CST (ICCD/COP(6)/L.11), la CdP décide que le thème prioritaire abordé par la CST-6, "dégradation, vulnérabilité et mise en valeur des terres: une approche intégrée," doit être examiné de manière approfondie à la CST-7. La CdP encourage les Parties à soumettre au Secrétariat, des rapports sur les études de cas menées dans ce domaine. La CdP demande également au Secrétariat de faciliter une réunion intersessions du Bureau

du CST, consacrée à la revue des décisions prises par la CdP concernant le travail du CST, en particulier, celui de la planification et de l'organisation de la CST-7.

**L'AMELIORATION DE L'UTILITE ET DE L'EFFICACITE DU CST:** Le CST a procédé à l'examen de ce sujet le mardi 26 août. Le CST a approuvé le projet de décision, le vendredi 29 août.

L'antenne européenne du réseau International des ONG opérant dans le domaine de la Désertification (RIOD-Europe) a fait part de ses réserves concernant l'absence de participation des ONG dans le Groupe d'Experts. Le FEM a fait part de son souhait l'espoir de voir le CST apporter une contribution à son programme opérationnel axé sur la gestion durable des terres. David Mouat, Coordinateur du Comité de Facilitation du Groupe d'Experts, a présenté le rapport préliminaire du Groupe d'Experts. Les participants y ont identifié diverses priorités pour les travaux futurs du Groupe d'Experts, notamment: la pauvreté, les systèmes d'alerte précoce, la dégradation des terres, la conservation, la sécheresse, et le développement durable des zones arides. L'Allemagne, avec Cuba et l'UNESCO, a souligné la nécessité de réduire l'écart entre les données scientifiques disponible à l'échelon mondial, et l'aptitude à l'utiliser à l'échelon local.

L'UE a suggéré la suppression de l'annexe renfermant le plan de travail biennal du Groupe d'Experts, en raison de l'insuffisance du classement prioritaire des tâches listées. Le représentant a proposé que le Groupe d'Experts procède à un classement prioritaire des tâches, sur la base des commentaires et des recommandations formulées à CST-6, et en fonction de la pertinence des tâches pour la mise en œuvre de la CCD. Tout en notant que le Groupe d'Experts a travaillé, et continue à le faire, sans budget, David Mouat a mis en garde les Parties contre toute tentative de réduire la liste des tâches. Un groupe officieux a été convoqué pour élaborer les priorités et le projet de décision relatifs au plan de travail du Groupe d'Experts. Le représentant des ONG a proposé l'insertion dans le projet de décision, d'un libellé soulignant la participation des ONG, et les délégués ont décidé de le placer dans le préambule. L'Argentine, le Maroc, le Mexique et la Colombie ont fait part de leurs réserves concernant la disposition stipulant que le Groupe d'Experts utilisera la langue anglaise uniquement, cela risquant de limiter le débat.

**La Décision Finale:** Dans la décision concernant l'amélioration de l'utilité et de l'efficacité du CST (ICCD/COP(6)/L.14), la CdP demande au Groupe d'Experts, entre autres:

- de dégager les priorités du cadre du plan du travail figurant dans son annexe;
- de mener les tâches prioritaires prévues dans le plan de travail, en se basant sur une planification financière rationnelle;
- d'utiliser principalement, chaque fois que cela est possible, une seule langue de travail (l'Anglais);
- d'utiliser l'Internet comme principal moyen de communication; et
- d'établir une feuille de route pour le développement des synergies avec les autres conventions, organisations et traités intergouvernementaux.

L'annexe consacrée au cadre du plan de travail biennal du Groupe d'Experts englobe:

- l'élaboration d'une stratégie de communication claire entre le Groupe d'Experts et les usagers;
- l'identification et l'évaluation d'études de cas axées sur la conservation et la mise en valeur, pour la mise en œuvre de la CCD;
- l'élaboration d'une synthèse des thèmes émergents des PAN et des PAR;
- la revue des systèmes de repères et indicateurs, mis en place pour le suivi et l'évaluation de la désertification; et
- l'évaluation des lignes directrices encadrant la mise à jour de l'atlas de la planète.

**LE PROGRAMME DE TRAVAIL FUTUR DU CST:** Le vendredi 29 août, les délégués ont procédé à l'examen du programme de travail futur du CST. Le Secrétariat a déclaré que la CST-7 pourrait se focaliser sur les points que le CST a approuvé durant les prises de décisions de la CdP-6. Le Président Valentini a indiqué que le programme de travail futur du CST doit refléter uniquement les thèmes des huit décisions de la CdP. L'UE a fait observer que les travaux futurs doivent être basés sur les bonnes pratiques, une approche intégrée dans le traitement de la dégradation des terres et de leur mise en valeur, et a recommandé l'adoption de critères pertinents.





**POINTS DIVERS:** Le vendredi 29 août, les délégués ont procédé à l'examen de la rubrique points divers. Cuba a suggéré que le CST envisage la tenue de réunions intersessions similaires à celles du CRIC, dans le futur. Le Secrétariat a indiqué qu'il essaiera de mobiliser des ressources à cette fin.

### LE COMITE CHARGE DE L'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION (CRIC)

La deuxième session du CRIC (CRIC-2) a abordé le thème de l'évaluation de la mise en œuvre de la CCD et de ses arrangements institutionnels, et celui de la revue des données concernant le financement de la mise en œuvre de la CCD, par les agences et les institutions multilatérales. Le CRIC a tenu trois réunions, entamant ses travaux le mardi 26 août, et approuvant six projets de décisions au cours de sa réunion de clôture qui s'est déroulée le vendredi 29 août. Un certain nombre de réunions ont été tenues entre mardi et vendredi pour un examen, paragraphe par paragraphe, des projets de décision. Les décisions finales ont été adoptées par la CdP, le mercredi 3 septembre.

**LA SESSION D'OUVERTURE:** Mardi 26 août, Le Président du CRIC Mohammed Mahmoud Ould El Ghaouth (Mauritanie) a ouvert la première réunion de la CRIC-2, exprimant son espoir de voir "le bon travail" accompli par la CRIC-1 se poursuivre à la CRIC-2. Il a présenté les six projets de décisions élaborés par le Président de la CRIC-1, Biao, et par le Bureau du CRIC, qui doivent être transmis à la CdP pour adoption. Les participants ont, ensuite, adopté l'ordre du jour et l'organisation des travaux (ICCD/CRIC(2)/1).

**ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU AUTRES QUE LE PRÉSIDENT:** Le vendredi 29 août, les participants ont abordé la question de l'élection des membres du Bureau, autres que le Président. L'UE a requis la suspension du CRIC et sa re-convocation après la Plénière de la CdP, de manière à permettre à la CdP de procéder à l'élection du Président de la CRIC-3, avant celle des Vice-présidents du CRIC, par le CRIC. Après délibération, les Parties ont décidé d'élire les trois Vice-présidents nommés: pour le Groupe asiatique, Khaled Al Shara'a (Syrie); pour le GRULAC, Víctor del Angel González (Mexique); et pour le Groupe Europe Centrale et de l'Est, Evgeni Gorshkov (Fédération de Russie).

Au cours de la Plénière de la CdP, vendredi 5 septembre, et suite à l'accord conclu sur l'élection de Mohammed Mahmoud Ould El Ghaouth comme Président de la CRIC-3, la Présidente Simeón Negrin a déclaré que le CRIC ayant déjà terminé ses travaux, c'est la CdP qui assumera la responsabilité de l'élection du dernier Vice-président du CRIC. Les Parties ont ensuite élu Annemarie Watts (Australie) pour le GEOAE, comme quatrième Vice-présidente du CRIC.

**EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CCD ET DE SES ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS:** Ce thème a été examiné, une première fois, le mardi 26 août. Au sujet du rapport de la CRIC-1, les délégués ont encouragé l'adoption d'une certaine prudence dans l'examen des recommandations figurant dans le rapport, et ont souligné que le CRIC ne doit pas dupliquer le travail de la CdP. L'UE a souhaité voir le MM continuer à avoir un rôle distinct dans la mobilisation des ressources et l'édification des partenariats. Les délégués ont approuvé le document moyennant quelques petites rectifications.

Au sujet de la revue du rapport portant sur l'amélioration de la mise en application des obligations relevant de la CCD, les délégués ont décidé d'examiner les projets de décisions concernant l'évaluation de la mise en œuvre de la CCD, dans des réunions officielles.

**LE MECANISME MONDIAL:** Ce sujet a été d'abord examiné par le CRIC, le mercredi 27 août, puis dans des réunions officielles. Le projet de décision y afférent a été approuvé par le CRIC, le vendredi 29 août.

Le Directeur Général du MM, Per Rydén, a parlé de la revue du rapport concernant les activités du MM, mettant en exergue les deux évaluations du MM et la finalisation de son plan de travail. Il a donné un aperçu sur nombre de recommandations émanant des évaluations et des leçons apprises, soulignant l'intégration et l'édification de partenariats comme étant les deux piliers de la stratégie opérationnelle du MM. Pierre Marc Johnson, chef de l'équipe d'évaluation indépendante du Secrétariat, a mis l'accent sur les défis auxquels le MM se trouve confronté dans les domaines, à la fois, de l'offre et de la demande.

Les Parties ont félicité le MM de la contribution qu'il apporte à la mise en œuvre de la CCD, et ont souligné un certain nombre d'insuffisances et de recommandations. Le G-77/Chine a encouragé la CdP à établir un mandat clair et des priorités précises

pour le MM. Le représentant de la communauté des ONG a appelé à l'amélioration de la participation des ONG dans les activités du MM. Plusieurs délégués ont accueilli favorablement le nouveau programme opérationnel du FEM, ont noté que de nouveaux fonds doivent être mobilisés avec ceux du MM, et ont demandé au Secrétariat de la CCD et au FEM de renforcer la coordination dans le domaine de la mobilisation des ressources.

En réponse aux commentaires, Rydén a mis en relief les rôles complémentaires du MM et du FEM, et a souligné que le Comité de Facilitation du MM se penchera sur la question du rôle des ONG au sein du MM. Johnson a mentionné deux challenges à relever par le MM: accroître les flux de l'APD, et faciliter l'émergence de politiques impliquant les ministères du plan, des finances et de l'agriculture.

**EVALUATION DES DONNEES CONCERNANT LE FINANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CCD PAR LES AGENCES ET LES INSTITUTIONS MULTILATERALES:** Ce sujet a été examiné par la plénière du CRIC, le mercredi 27 août. Plusieurs Parties ont exhorté la CdP à endosser le FEM, comme mécanisme de financement de la CCD, et ont appelé les partenaires de la CCD à s'assurer que des ressources adéquates seraient mises à disposition du FEM. Les participants ont également noté que le Mémoire d'Entente entre la CCD et le FEM doit comprendre calendrier et estimations budgétaires, et que l'établissement des critères encadrant les financements du FEM, doit se focaliser, entre autres, sur les méga-projets basés sur les PAN. Les Parties ont également encouragé le développement de synergies entre les conventions, de manière à compléter les actions pertinentes à la CCD.

**La Décision Finale:** La décision finale concernant les nouvelles étapes de la mise en œuvre de la CCD (ICCD/COP(6)/L.1/Rev.2) englobe six sous-catégories:

- la mobilisation des ressources, y compris la coordination et les accords de partenariat;
- la mise en valeur des terres dégradées;
- la promotion du secteur privé et d'opportunités économiques dans les régions/pays arides, semi-arides et sub-humides sèches;
- le renforcement des capacités, en particulier, dans les domaines des processus participatifs, des cadres législatifs et institutionnels et de la promotion des synergies;
- le suivi et l'évaluation, y compris l'amélioration des processus d'établissement des rapports; et
- la conscientisation, l'information et la communication.

Dans la décision finale concernant "l'évaluation générale des activités du Secrétariat et des progrès réalisés par les pays touchés, dans la mise en œuvre de la CCD (ICCD/COP(6)/L.2/Rev.1), la CdP demande: au Secrétariat, de poursuivre ses activités dans les domaines des services de la CdP; de poursuivre l'assistance qu'il apporte au pays en développement touchés et aux autres Parties couvertes par les Annexes Régionales de Mise en Œuvre, dans le domaine de la soumission des rapports nationaux requis par le CRIC; et d'intensifier ses efforts visant à promouvoir les synergies.

Dans la décision finale concernant la "mise en œuvre de la Déclaration relative aux engagements pris pour l'application des obligations de la CCD" (décision 8/COP.4) (ICCD/COP(6)/L.3/Rev.1), la CdP souligne que les pays en développement touchés et les autres Parties couvertes par les Annexes Régionales de Mise en Œuvre ont besoin d'impulser le rôle et l'efficacité de la CCD dans leurs stratégies de développement nationales, et encourage les pays industrialisés et les organisations internationales pertinentes à tenir compte des buts et objectifs de la CCD dans leurs stratégies de soutien des efforts fournis par les Parties touchées.

Dans la décision finale concernant la "revue des politiques, modalités opérationnelles et activités du MM" (ICCD/COP(6)/L.4/Rev.1), la CdP demande au MM de se focaliser sur la mobilisation des ressources financières nécessaires au soutien de la mise en œuvre de la CCD, en élargissant la plate-forme des financements destinées à la mise en œuvre, de placer un accent plus prononcé sur l'identification de sources de co-financement pour les projets du FEM et de faciliter leur financement, plutôt que de fournir des avis techniques pour la conception des projets. Elle demande également au MM: de renforcer l'aspect de l'offre des financements bilatéraux et multilatéraux et de l'établissement des partenariats pour la mise en œuvre de la CCD; de poursuivre la fourniture de son soutien aux pays touchés dans le domaine de l'intégration des PAN dans les cadres du développement; et d'apporter son assistance dans la mobilisation de nouvelles sources de financement. La CdP encourage aussi le Comité de Facilitation à impulser la collabora-



tion avec le MM et le soutien en sa faveur, en vue d'améliorer la convergence programmatique de la conduite de leurs activités dans le cadre CCD, en particulier, par rapport au rôle des agences d'exécution du FEM.

La décision finale concernant la "collaboration avec le FEM" (ICCD/COP(6)/L.5/Rev.2) traite de la désignation du FEM comme mécanisme de financement, ainsi que des arrangements devant encadrer l'établissement de relations de travail avec le FEM. Dans cette décision, la CdP décide d'accepter le FEM comme mécanisme de financement de la CCD, et demande au Secrétaire Exécutif de la CCD, avec le Directeur Général du MM, de tenir des consultations avec le Président Directeur Général du FEM, en vue d'élaborer et de conclure un Mémoire d'Entente sur les arrangements, pour considération et adoption par la CdP-7. Elle invite également les Parties à soumettre leurs vues quant à la manière dont le FEM doit prendre en considération les politiques, les stratégies et les priorités approuvées par la CdP. Elle demande, par ailleurs, au Secrétaire Exécutif de la CCD de présenter à la CdP-7 un rapport sur les mesures prises pour la mise en application de cette décision.

Dans la décision finale concernant "le programme de travail de la CRIC-3" (ICCD/COP(6)/L.6/Rev.1), la CdP décide d'inclure dans l'ordre du jour de la CRIC-3, l'évaluation de la mise en œuvre de la CCD et de ses arrangements institutionnels, y compris la revue des rapports sur la mise en œuvre des pays en développement africains touchés, notant que la revue des rapports des autres groupes régionaux sur la mise en œuvre de la CCD sera effectuée, selon l'ordre alphabétique, au cours des sessions futures du CRIC. La CRIC-3 procédera également à l'évaluation des données disponibles concernant la mobilisation et l'utilisation des ressources financières et autres soutiens fournis par les agences et les institutions multilatérales.

#### CINQUIEME TABLE RONDE DES PARLEMENTAIRES

La cinquième Table Ronde des Parlementaires s'est réunie le mercredi 3 et jeudi 4 septembre pour délibérer sur le rôle des membres des parlements dans la promotion du développement durable et de la mise en œuvre de la CCD, à l'échelon national. Jeudi, les parlementaires ont rédigé leur Déclaration, qui a été amendée puis approuvée par acclamation. Le vendredi 5 septembre, la CdP a adopté une décision faisant état de la Déclaration, comme étant une annexe du rapport de la CdP-6 (ICCD/COP(6)/L.23). La Déclaration propose, entre autres: la création, sous l'égide de l'Union Interparlementaire, du Réseau des Parlementaires pour la CCD; et l'implication des représentants élus aux échelons régional, sous-régional, national et local, pour influencer et surveiller les actions de leurs gouvernements, ayant trait à la CCD. Elle demande au Secrétariat de la CCD, d'organiser la prochaine table ronde durant la CdP-7, et d'assurer le suivi des actions recommandées par les parlementaires.

#### LA PLENIERE DE CLOTURE

Au terme de longues discussions bilatérales et de consultations officielles sur la question du programme et budget, la Plénière finale de la CdP, s'est réunie le vendredi 5 septembre à 23h50.

La Vice-présidente et Rapporteur de la CdP-6, Anne Marie Skjold, a introduit, et les délégués ont adopté, le rapport de la CdP-6 (ICCD/COP(6)/L.28), chargeant le Rapporteur de finaliser le rapport après la clôture de la session.

Sans ses remarques de clôture, le Secrétaire Exécutif Diallo s'est félicité de la conclusion probante de la CdP-6, et a déclaré que la réunion a fait montre d'une détermination et d'un engagement clair en faveur de la mise en œuvre de la CCD. Au sujet du budget, il a pris sur lui de garantir la transparence, l'imputabilité et le suivi. Il a conclu en affirmant que "La Havane" a répondu aux attentes, et en notant que "la lutte continue."

Le G-77/Chine a introduit une décision exprimant de la gratitude au gouvernement et au peuple de Cuba, laquelle a été adoptée par acclamation (ICCD/COP(6)/L.27). La Colombie, au nom du GRULAC, a déclaré que la CdP-6 a réaffirmé l'engagement en faveur de la lutte contre la désertification et de la promotion des mécanismes pour la réduction de la pauvreté. La Biélorussie, au nom des pays d'Europe Centrale et de l'Est, s'est félicitée des décisions de la CdP-6 ayant trait, entre autres, au travail du CST et aux progrès réalisés dans les questions ayant trait aux systèmes d'alerte précoce, aux indicateurs et repères, et au FEM. L'Ouganda, au nom du Groupe africain, a indiqué que la CdP-6 est venue marquer un tournant dans la mise en œuvre de la CCD, et a mis en exergue son impact sur l'éradication de la pauvreté en Afrique et sur le renforcement de la mise en application des PAN. L'UE a déclaré que la CdP-7 doit aborder la question du fonctionnement du Secrétariat au plan du budget, et a appelé à une transparence accrue dans les

processus de prise de décision, en particulier, dans l'élection des membres des bureaux des organes subsidiaires de la CCD. La Jamaïque a souligné l'importance de la CCD en tant qu'outil contribuant à la garantie de la justice sociale et l'éradication de la pauvreté. Le Guatemala a mis l'accent sur l'impact de la désertification et de la dégradation des terres sur les peuples indigènes et l'Iran a appelé à l'intensification de la mise en œuvre en vue de concrétiser les ODM. Le représentant de la communauté des ONG a affirmé que ni l'intégration des PAN dans les stratégies de développement nationales ni la participation de la société civile réelle, ne saurait être reportées.

Dans ses remarques conclusives, la Présidente de la CdP-6, Simeón Negrin, s'est félicitée de l'esprit de coopération et de compromis qui a régné tout au long de la session, et a appelé l'ensemble des acteurs à accroître leurs efforts de lutte contre la désertification. Elle a exhorté les délégués à assumer les responsabilités qui sont les leurs dans la mise en application des décisions de la CdP-6, et de démontrer "qu'un monde meilleur est possible." Elle a clôturé la réunion 1h43 du matin du samedi 6 septembre.

#### BREVE ANALYSE DE LA CDP-6

*"Avant de vous adosser à un arbre, assurez-vous d'abord qu'il est capable de vous supporter."* - Proverbe africain

Les CdP précédentes ayant été consacrées au renforcement de "l'arbre" de la CCD, cette sixième Conférence des Parties (CdP-6) est venue marquer le passage de la phase de conscientisation à celle de la mise en application, donnant ainsi aux Parties la latitude de s'y adosser. A l'évidence, l'intention de franchir ce palier en prenant enfin les mesures importantes attendues depuis longtemps, était au rendez-vous. Ces mesures ont englobé la désignation du FEM comme mécanisme de financement de la CCD et l'identification des critères devant encadrer l'évaluation du CRIC à la CdP-7. Deux facteurs sont venus donner un élan supplémentaire à la réalisation de progrès significatifs: la présence du Président cubain, Fidel Castro, connu pour son aptitude à "faire beaucoup à partir de peu," et la commémoration du premier anniversaire du SMDD, qui a qualifié la lutte contre la désertification, d'outil au service de l'éradication de la pauvreté.

La Déclaration de La Havane, qui a résulté de deux jours de discussions entre les 13 chefs d'Etat et de Gouvernement, présents, et qui a été jointe aux décisions les plus substantielles de la CdP, tout en n'allant pas jusqu'à reprendre les objectifs particuliers fixés par la CdP-6, réaffirme un engagement politique fort en faveur de la lutte contre la désertification.

Considérant les deux semaines de négociations, plusieurs points méritent une attention particulière. A l'évidence, le sujet le plus polémique a été celui du programme et budget et, à un degré moindre, celui des unités régionales de coordination (URC), où peu de progrès concrets ont été enregistrés. En revanche, la désignation du FEM comme mécanisme de financement de la CCD, a été la réussite la plus importante de la CdP-6. Des avancées ont été également réalisées sur la question des synergies avec d'autres conventions. Compte tenu des réserves, exprimés dans les couloirs, concernant l'absence de transparence, le rôle du Secrétariat doit être examiné. Enfin, il est important de jauger l'impact du segment de haut niveau sur l'opération future de la CCD, ainsi que le rôle des groupes régionaux émergents.

#### LES QUESTIONS FINANCIERES

L'accord sur le nouveau rôle du FEM a constitué un point important de la CdP-6, venu marquer le début d'une nouvelle ère de la CCD. Bien que le FEM ne réservera que 500 millions de dollars, sur trois ans, pour les programmes de lutte contre la dégradation des terres et la désertification, soit bien moins que les sommes qu'il réserve aux quatre autres pôles de sa focalisation (changements climatiques, biodiversité, les eaux internationales et le trou de l'ozone), cette ressource fera la différence pour les pays en développement Parties, dans la mise en œuvre de la CCD. Elle fera bénéficier également la CCD d'une relance psychologique qui la débarrassera, on l'espère, de son image de "sœur pauvre," affublée d'un statut moindre par rapport aux autres accords environnementaux multilatéraux, tels que la Convention sur la Diversité Biologique et la Convention-Cadre sur les Changements Climatiques.

Le débat autour du programme et budget du Secrétariat a, une fois de plus, fait remonter à la surface, un certain manque de confiance par certaines Parties, à l'égard du Secrétariat, qui a été soumis à un interrogatoire en bonne et due forme, sur ses dépenses passées et ses dépenses proposées. Les négociations ont également illustré les veilles tensions entre les pays industrialisés et les pays en dével-





oppement Parties, concernant la CCD, avec les Etats-Unis plaidant pour un accroissement nominal nul dans le budget, et le Groupe africain plaidant pour une augmentation de 35%. Le raisonnement du Groupe était que la CCD est un véhicule important susceptible de contribuer au traitement des problèmes économiques des pays en développements, en particulier, africains, et que l'octroi d'un petit budget pour le Secrétariat, réduirait grandement toute possibilité de faire avancer la cause. Les débats ont également illustré le problème auquel les donateurs sont confrontés pour répondre à des demandes de financement émanant d'un nombre grandissant d'AEM, en ces temps de difficultés financières.

Le compromis final qui a consisté en l'acceptation d'une augmentation de 5% pour le budget du Secrétariat, rend compte de la pression grandissante exercée par les donateurs, pour que les ressources financières soient canalisées plutôt vers les projets sur le terrain, que vers la structure administrative. Compte tenu du fait que c'est sur le terrain que se déroule la lutte concrète contre la désertification, cela semble être un développement positif. Reste à voir, maintenant, comment le Secrétariat arrivera-t-il, avec des moyens tronqués, à mettre en application les nombreuses requêtes qui lui ont été adressées par la CdP-6.

Le mécontentement général autour de la question du budget, fortement articulé par le Canada au cours de la Plénière de clôture, n'a pas manqué d'alimenter la réflexion autour du Secrétariat et du nouveau Bureau de la CdP. Dans sa déclaration, la représentante canadienne a fait part de son regret d'avoir eu à constater que les négociations autour du budget avaient jeté le doute sur l'imputabilité, la transparence et l'efficacité du Secrétariat. Elle a mis en garde que son pays n'hésitera pas à réorienter ses fonds vers des processus qui combattent contre la désertification de manière plus efficace si les trois principes mentionnés ci-dessus sont encore négligés à la CdP-7. Dans ses remarques de clôture, le Secrétaire Exécutif Diallo, a répondu, avec finesse politique, qu'il veillera à ce qu'une transparence et une imputabilité plus importantes soient assurées au cours de la biennale 2006-7.

### LE ROLE DU SECRETARIAT

Tout au long de la CdP, un courant souterrain de scepticisme à l'égard de la position du Secrétariat, s'est manifesté dans les couloirs. Deux sujets sont à l'origine des préoccupations exprimées: l'absence de transparence, mise en évidence par le mode de scrutin employé dans l'élection des membres du Bureau de la CdP, et le soutien financier fourni à une sélection d'ONG. La controverse sur les élections a soulevé le problème juridique de l'ordre des choses: les Vice-présidents du CRIC peuvent-ils être élus avant le Président du CRIC? Les dispositions du Règlement intérieur étant peu claires sur ce sujet, une certaine confusion à régner dans les rangs des Parties, et la précision apportée par le Secrétaire Exécutif que des consultations ont été tenues, a été remise en question. Cet épisode a prouvé une fois de plus que le Secrétariat doit être perçu comme respectant le processus démocratique et réglementaire de la gouvernance environnementale.

Il y a aussi la question du manque de clarté des critères utilisés dans le financement des ONG pour assister aux négociations. Selon l'un des observateurs, le Secrétariat ne cache pas le fait qu'il réserve ce financement aux seules ONG "amicales". Mais pour être juste, les efforts du Secrétariat pour l'implication d'un nombre important d'ONG des pays en développement et sa volonté de faire de la CCD un succès, mérite une reconnaissance.

### L'EFFICACITE DE LA CCD

Plusieurs points de l'ordre du jour étaient entièrement en phase avec la volonté d'accélérer la transition vers la phase de mise en application, notamment, ceux consacrés aux synergies entre les conventions, au Groupe d'Experts du CST, aux repères et indicateurs, au nouveau programme de travail du CRIC, et aux URC. Les liens ayant été établis entre les changements climatiques, la désertification et la biodiversité, les Parties des trois conventions de Rio continuent à œuvrer pour le développement des synergies et l'exploitation de l'expérience acquise dans les processus respectifs, tout en essayant d'éviter la duplication des efforts. Le résultat des négociations autour de la décision concernant les synergies est loin d'être brillant, et les trois Secrétaires Exécutifs n'ont toujours pas réussi à organiser la réunion prévue de leur Groupe de Liaison Conjoint. Néanmoins, la signature d'un Memorandum d'Entente entre le Secrétariat de la CCD et le Secrétariat de la Convention sur les Espèces Migratrices, a démontré que des avancées réelles sont effectuées. Les Parties espèrent voir la CdP-7 connaître des développements significatifs dans ce domaine et que la coopération avec les diverses conventions sera palpable aux échelons national et régional.

Les discussions autour des questions concernant le Groupe d'Experts, les repères et indicateurs, et le nouveau programme de travail du CRIC ont illustré le niveau de prise de conscience du caractère encore inadéquat des programmes de renforcement institutionnel chez les négociateurs, et la volonté de ces derniers à traiter ce problème. Au sujet du Groupe d'Experts, des progrès ont été réalisés dans le classement de ses travaux prioritaires de manière à optimiser son impact scientifique. Le CST a également avancé dans l'élaboration des repères et indicateurs, qui mèneront à la traduction des données scientifiques abondantes disponibles en avis politiques pertinents.

Au sujet des URC, les désaccords ayant rapport avec la question budgétaire ont refait surface. L'UE, les Etats-Unis et le Canada ont plaidé contre l'imposition de nouvelles contraintes sur le budget central de la CCD, en finançant les trois URC disponibles, en Asie, en Afrique et en Amérique Latine. Cela a, de fait, causé le report de la question du renforcement des URC existants, à la CdP-7. Selon certains observateurs, la question des URC est plus importante qu'il n'y paraît en surface. Le soutien en faveur des URC est, en réalité, un combat pour une coordination plus importante au sein des régions et une répartition plus équitable des flux financiers, face aux préoccupations grandissantes concernant le fait que les donateurs préfèrent l'adoption d'un modèle bilatéral. Cela pourrait expliquer la raison pour laquelle le G-77/Chine, et en particulier, le Groupe africain, se soient battu avec une telle passion contre la réticence des pays donateurs à accorder un aval financier rationnel aux URC.

### LES INTERETS REGIONAUX EMERGEANTS

La CdP-6 a été également marquée par l'émergence de plusieurs groupes d'intérêts régionaux qui ont fait entendre leurs voix et qui sont susceptibles de jouer un rôle de plus en plus important dans les futures négociations. Les pays de l'Annexe V (Europe Centrale et de l'Est) sont susceptibles d'exercer un impact sur la mise en œuvre de la CCD, ces derniers étant actuellement dans une période d'ajustement difficile, incluant des conflits d'intérêts. Plusieurs membres accédants à l'UE sont mus par leurs loyautés à divers groupes, apportant davantage de confusion dans le processus: certains pays sont des pays donateurs, d'autres sont des pays touchés, d'autres encore sont indécis quant à leur statut final. Leur objectif actuel consiste à se fixer des priorités communes et à élaborer un programme de coordination régionale. Ils n'entreront probablement pas en compétition avec les autres annexes, pour l'obtention de fonds, mais demanderont néanmoins quelques financements pour servir de fonds initial pour la couverture de l'élaboration des PAN. Ils pourraient ouvrir de nouvelles voies pour le renforcement des capacités et le transfert des technologies, en particulier, dans le domaine des nouvelles méthodes de suivi.

Certains observateurs ont considéré avec suspicion l'insistance des PEID pour être traités comme étant "un cas particulier" et le fait qu'ils se définissent comme étant un nouvel acteur régional dans le processus de la CCD, craignant de voir cela venir détourner la focalisation de la CCD, loin de l'Afrique. Cette thèse a été, toutefois, vigoureusement écartée par certains ministres de la région. La focalisation du pays hôte sur la dégradation des terres et la désertification dans les PEID, thème pratiquement jamais évoqué dans les CdP précédentes, a beaucoup attiré l'attention. Le sujet est resté ouvert aux interprétations, notamment, le point de savoir si la position de Cuba sur les questions des terres et des innovations agricoles ou l'évaluation décennale du Programme d'action de la Barbade, l'année prochaine, mèneront à des négociations autour d'une nouvelle annexe régionale de mise en œuvre, à la CdP-7.

### REFLEXIONS CONCLUSIVES

La Havane a été choisie comme site de la Conférence. Quels que soient les avantages et les inconvénients de la tenue d'un sommet de treize chefs d'Etat et de gouvernement d'Amérique Latine, dont certains sont, sinon controversés, du moins de grande visibilité, le rassemblement allait forcément conférer à l'ordre du jour, une teinte politique, sans rapport avec l'aspect technique de la Conférence. Vue de l'extérieur, une convention "de pays en développement" peut toujours chercher à se mettre plus en vue et cette CdP a bien tenté de rehausser la question de la désertification. Le point de savoir si la méthode et la rhétorique employées allaient convenir aux donateurs, était un risque que les organisateurs ont clairement voulu prendre. Les mots raisonnants de Fidel ont réveillé des souvenirs de la Sierra Maestra: "la marche sur les bastions du néo-libéralisme et de la mondialisation est en cours." La minorité silencieuse a estimé que ce genre d'affirmation n'était pas la meilleure façon d'attirer le soutien des donateurs, et qu'il servait surtout à détourner l'attention des vraies questions posées.



En fait, Cuba a reçu des expressions de gratitude pour l'appui apporté à la convention, serait-ce au plan de l'amélioration de la prise de conscience ou de la mise en œuvre nationale. Il est intéressant de constater qu'elle a réussi à jeter un pont entre deux continents. Etablir un lien entre les PEID des Caraïbes et les pays d'Amérique Latine d'une part et l'Afrique d'autre part, en évoquant leur héritage commun – la "slavery connection" – a été le geste habile du Président Castro, qui a négligé toutefois les craintes de voir cela risquer d'affaiblir la focalisation sur l'Afrique si cher à la Convention.

Outre le segment de haut niveau, la CdP-6 restera aussi, probablement, dans les mémoires pour la finalisation de la décision qui aura ouvert le FEM au financement des programmes de lutte contre la désertification. Cet accomplissement, avec l'ordre apporté aux structures de la CCD, ne manquera pas de rapprocher la CCD d'une réduction de l'écart, au plan de la mise en œuvre. Le Secrétariat de la CCD est confronté à de nouveaux défis, tels que ceux de la taille réduite de son budget et du besoin de se construire une image plus crédible.

La nouvelle focalisation sur la mise en œuvre, plutôt que sur la conscientisation, place une grande responsabilité sur le Secrétariat. L'un des points que la CCD doit considérer, est de savoir quelles sont les questions qui doivent être abordées, au cours des batailles qui seront ouvertes contre la désertification, dans le "monde bureaucratique virtuel" de l'échelon international, et quelles sont les meilleures décisions à prendre dans "le monde réel," de l'échelon national ou local. La déconnexion entre ces deux mondes est illustrée par le fait que nombre de projets concrets axés sur les bonnes pratiques en matière de lutte contre la désertification, ont été présentés par les ONG travaillant sur le terrain, alors que moins d'une demi-douzaine de Parties ont été capables de soumettre des rapports à ce sujet. Pire encore, en dépit des décisions répétées de la CdP, moins d'un tiers des Parties ont soumis leurs PAN.

Si la CCD ne relève pas les défis qui lui sont posés, en particulier, la réalité de contributions financières réduites et d'un engagement politique vacillant de certaines Parties donatrices, l'avenir de la seule Convention des pays en développement, risque fort d'être vraiment pâle.

## A SUIVRE D'ICI LA CDP-7

**CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LES FORETS TROPICALES, LES SAVANES ET LES FORETS SECHES – ECOLOGIE, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT:** Cette conférence se déroulera du 14 au 20 septembre 2003, à Edinburgh, en Ecosse, au Royaume-Uni. Pour de plus amples renseignements, contacter: Edinburgh Centre for Tropical Forests; tel: +44-131-440-0400; fax: +44-131-440-4141; e-mail: savanna-conference@ectf-ed.org.uk; Internet: <http://www.nmw.ac.uk/ectf/events.htm#International>

**12<sup>e</sup> CONGRES FORESTIER MONDIAL:** Ce Congrès aura lieu du 21 au 28 septembre 2003, à la Ville de Québec, au Canada. Pour plus d'informations, contacter: World Forestry Congress 2003 Secretariat; tel: +1-418-694-2424; fax: +1-418-694-9922; e-mail: sec-gen@wfc2003.org; Internet: <http://www.wfc2003.org>

**CONFERENCE INTERNATIONALE SUR L'ECO-RESTORATION:** Cette conférence se tiendra du 23 au 30 septembre 2003, à Dehradun et à Nouvelle Delhi, en Inde. Pour les détails, contacter: Brij Gopal, Jawaharlal Nehru University; tel: +91-11-610-7676 ext 2324; fax: +91-11-616-9962; e-mail: brij@nieindia.org; Internet: <http://www.nieindia.org/conferences.htm>

**CONGRES SUR LA MONDIALISATION, LA LOCALISATION ET LA GESTION DES FORETS TROPICALES AU 21<sup>e</sup> SIECLE:** Ce Congrès aura lieu les 22 et 23 octobre 2003, à Amsterdam, aux Pays-Bas. Pour d'autres informations, contacter: Mirjam A.F. Ros-Tonen, AGIDS / University of Amsterdam; tel: +31 (0)20 525 4062 / 4063; fax: +31 (0)20 525 4051; e-mail: m.a.f.ros-tonen@uva.nl; Internet: <http://www2.fmg.uva.nl/agids/globalisation>

**NEUVIEME REUNION DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE LA CDB CHARGE DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES:** La SBSTTA-9 de la CDB se réunira du 10 au 14 novembre 2003, à Montréal, au Canada. Pour plus de renseignements, contacter: CBD Secretariat; tel: +1-514-288-2220; fax: +1-514-288-6588; e-mail: secretariat@biodiv.org; Internet: <http://www.biodiv.org>

**CONSEIL DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL:** Le Conseil du FEM se réunira du 19 au 21 novembre 2003, à Washington, DC, aux Etats-Unis. Des consultations avec

les ONG précéderont la réunion du Conseil. Pour les détails, contacter: the GEF Secretariat; tel +1-202-473-0508; fax: +1-202-522-3240; e-mail: secretariatgef@worldbank.org; Internet: <http://www.gefweb.org>

## NEUVIEME CONFERENCE DES PARTIES DE LA CONVENTION-CADRE SUR LES CHANGEMENTS

**CLIMATIQUES:** La CdP-9 de la CCCC se tiendra du 1<sup>er</sup> au 12 décembre 2003, à Milan, en Italie. Pour plus d'informations, contacter: UNFCCC Secretariat; tel: +49-228-815-1000; fax: +49-228-815-1999; e-mail: secretariat@unfccc.int; Internet: <http://www.unfccc.int> and <http://www.minambiente.it/cop9>

## SECONDE REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL DE LA CDB SUR L'ACCES ET LE PARTAGE

**DES AVANTAGES:** Cette réunion est prévue du 1<sup>er</sup> au 5 décembre 2003, à Montréal, au Canada. Pour d'autres renseignements, contacter: CBD Secretariat; tel: +1-514-288-2220; fax: +1-514-288-6588; e-mail: secretariat@biodiv.org; Internet: <http://www.biodiv.org>

**LE GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL DE LA CDB SUR L'ARTICLE 8(J):** La réunion du Groupe de Travail Spécial de la CDB sur l'Article 8(j) se réunira du 8 au 12 décembre 2003, à Montréal, au Canada. Pour les détails, contacter: CBD Secretariat; tel: +1-514-288-2220; fax: +1-514-288-6588; e-mail: secretariat@biodiv.org; Internet: <http://www.biodiv.org>

## TREIZIEME REUNION DU COMITE PERMANENT DE

**LA CONVENTION DE RAMSAR:** La 30<sup>ème</sup> réunion du Comité Permanent de Ramsar se déroulera du 12 au 16 janvier 2004, à Gland, en Suisse. Pour plus d'information, contacter: Ramsar Secretariat; tel: +41-22-999-0170; fax +41-22-999-0169; e-mail: ramsar@ramsar.org; Internet: <http://www.ramsar.org/meetings.htm>

**SEPTIEME CONFERENCE DES PARTIES DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE:** La CdP-8 de la CDB se réunira du 9 au 20 février 2004, à Kuala Lumpur, en Malaisie. Pour de plus amples renseignements, contacter: CBD Secretariat; tel: +1-514-288-2200; fax: +1-514-288-6588; e-mail: secretariat@biodiv.org; Internet: <http://www.biodiv.org/convention/cops.asp>

**TROISIEME SYMPOSIUM INTERNATIONAL SUR LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIERES (SIMFOR 2004):** Ce symposium se réunira du 21 au 23 avril 2004, à Piñar del Rio, à Cuba. Pour les détails, contacter: Fernando Hernandez Martinez; tel: +53-82-779363; fax: +53-82-779353; e-mail: fernandez@af.upr.edu.cu; Internet: <http://iufro.boku.ac.at/>

**QUATRIEME FORUM DES NATIONS UNIES SUR LES FORETS (FNUF-4):** La FNUF-4 aura lieu du 3 au 14 mai 2004, à Genève, en Suisse. Pour tous renseignements, contacter: Mia Söderlund, UNFF Secretariat; tel: +1-212-963-3262; fax: +1-212-963-4260; e-mail: unff@un.org; Internet: <http://www.un.org/esa/forests/>

**CONFERENCE INTERNATIONALE SUR L'ECONOMIE DE LA GESTION FORESTIERE DURABLE:** Cette Conférence se déroulera du 20 au 22 mai 2004, à Toronto, au Canada. Pour plus d'informations, contacter: Shashi Kant, Conference Secretariat; tel: +1-416-978-6196; fax: +1-416-978-3834; e-mail: shashi.kant@utoronto.ca; Internet: [http://www.forestry.utoronto.ca/socio\\_economic/icesfm/](http://www.forestry.utoronto.ca/socio_economic/icesfm/)

**CRIC-3:** La troisième réunion du Comité de la CCD chargé de l'Evaluation de la Mise en Œuvre de la Convention est prévue en automne 2004, à Bonn, en Allemagne. Les dates exactes seront fixées par le Bureau. Pour les détails, contacter: the UNCCD Secretariat; tel: +49-228-815-2802; fax: +49-228-815-2898/99; e-mail: secretariat@unccd.int; Internet: <http://www.unccd.int/>

**NEUVIEME CONGRES INTERNATIONAL SUR L'IRRIGATION ET LE DRAINAGE (ICID):** Ce Congrès se tiendra du 10 au 18 septembre 2005, à Pékin, en Chine. Pour d'autres renseignements, contacter: Chinese National Committee on Irrigation and Drainage; tel: +86-10-6841-5522/6841-6506; fax: +86-10-6845-1169; e-mail: cncid@iwhr.com; Internet: [http://www.icid.org/index\\_e.html](http://www.icid.org/index_e.html)

**CdP-7:** La CdP-7 est prévue du 17 au 28 octobre 2005, à Bonn, en Allemagne, si aucune Partie ne se propose pour l'accueil de la session et la prise en charge de ses coûts marginaux. Pour les détails, contacter the UNCCD Secretariat; tel: +49-228-815-2802; fax: +49-228-815-2898/99; e-mail: secretariat@unccd.int; Internet: <http://www.unccd.int/>